



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

**Évolution de la criminalité :
état de recherche**

Rapport sommaire

Évolution de la criminalité : état de recherche

Rapport sommaire

rr2002-7f

Stephen Schneider
Professeur adjoint
School of Justice Studies
Université Ryerson



Division de la recherche et
de la statistique

2002

Les opinions exprimées dans le présent document sont uniquement celles de l'auteur et ne représentent pas nécessairement le point de vue du ministère de la Justice du Canada.

Stephen Schneider, Ph.D.

M. Schneider est professeur adjoint à la School of Justice Studies de l'Université Ryerson, attaché de recherche au Nathanson Centre for the Study of Organized Crime and Corruption (Université York) et expert-conseil indépendant spécialisé dans les questions liées à la justice pénale. Il a mené des recherches sur un vaste éventail de questions liées à la justice pénale, dont le crime organisé, le crime économique, le crime technologique, la criminalité chez les jeunes ainsi que le maintien de l'ordre et l'application de la loi (y compris les services de police communautaires, la répression du crime organisé, le renseignement criminel et les services de police privés). Il est notamment l'auteur de plusieurs études portant sur le blanchiment d'argent au Canada, l'évaluation des divers projets de prévention du crime, l'application des lois interdisant la criminalité, l'application des lois sur les biens de contrebande, le recours international aux approches de rechange permettant de contrer le crime transnational et l'incidence de la fraude sur le milieu des affaires.

Si vous désirez plus de renseignements, prière de communiquer avec la responsable du projet au ministère de la Justice :

Valerie Howe
Agente principale de recherche
Division de la recherche et de la statistique
Section de l'intégration et de la coordination de la politique
(613) 957-9597

Table des matières

- 1.0 RÉSUMÉ**
- 2.0 INTRODUCTION**
- 3.0 OBJECTIFS DE LA RECHERCHE**
- 4.0 CONCEPTION DE LA RECHERCHE**
- 5.0 RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS DE LA RECHERCHE**
 - 5.1 Facteurs influant sur l'évolution de la criminalité
 - 5.1.1 Variables démographiques
 - 5.1.2 Facteurs macro-économiques
 - 5.1.3 Technologie
 - 5.1.4 Mondialisation
 - 5.1.5 Initiatives de justice pénale
 - 5.2 Évolution de la portée et de la nature de la criminalité
 - 5.2.1 Évolution de la portée de la criminalité
 - 5.2.2 Évolution de la nature des crimes contre les biens
 - 5.2.3 Tendances émergentes relatives à la criminalité qui s'intensifieront dans l'avenir
 - 5.3 Délinquants et victimes de l'avenir
 - 5.3.1 Incidence future de la criminalité
- 6.0 DISCUSSION ET ANALYSE**
 - 6.1 Résumé et analyse : conception des méthodes
 - 6.2 Exactitude des prévisions passées sur la criminalité
 - 6.3 Analyse comparative internationale
 - 6.4 Reproduction au Canada des recherches menées à l'étranger
- 7.0 RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA RECHERCHE FUTURE**
 - 7.1 Aperçu
 - 7.2 Développement d'un cadre de recherche conceptuel
- 8.0 BIBLIOGRAPHIE**



1.0 RÉSUMÉ

La présente étude vise à cerner et à évaluer les recherches et les organismes qui ont formulé des prévisions sur la criminalité, et en particulier des prévisions s'étendant sur les deux premières décennies du 21^e siècle. Cette étude se fonde sur un examen de la documentation électronique et imprimée portant sur le sujet ainsi que sur des entrevues structurées menées auprès d'organismes et de chercheurs.

Les prévisions sur la criminalité peuvent être élaborées tant au moyen de méthodes qualitatives que de méthodes quantitatives. Les méthodes qualitatives comme l'analyse de l'environnement, l'élaboration de scénarios ou les groupes Delphi sont particulièrement utiles pour déterminer la *nature* future de l'activité criminelle. Par opposition, les méthodes quantitatives servent à prédire la portée future de la criminalité, et plus précisément les taux de criminalité. Une méthode quantitative courante servant à établir des prévisions consiste à faire des extrapolations à partir des tendances relatives au taux de criminalité annuel établies au moyen de modèles chronologiques. Cette approche suppose aussi l'établissement de liens entre les tendances passées relatives à la criminalité et les facteurs susceptibles d'influer sur la portée future du crime, en particulier les variables démographiques et macro-économiques.

Les variables démographiques sont considérées comme les plus importants déterminants des taux de criminalité, ce qui explique leur rôle capital dans les prévisions sur la criminalité. La variable démographique clé semble être la taille de la population masculine âgée de 15 à 25 ans, groupe d'âge où la tendance à la délinquance est la plus élevée. Les sociétés dans lesquelles la population de jeunes hommes est élevée connaissent un taux de criminalité plus important que les autres. Plusieurs études montrent que les taux de crimes contre les biens ont tendance à augmenter lors des récessions économiques et inversement, à diminuer durant les périodes de croissance économique.

En ce qui concerne le Royaume-Uni et les États-Unis, si l'on s'appuie principalement sur les tendances démographiques et macro-économiques, on peut dégager un consensus selon lequel jusqu'en 2010, le taux de criminalité global sera égal au taux de criminalité moyen enregistré au cours des 10 à 15 dernières années. Il en découle que ces pays connaîtront une augmentation allant de faible à modérée de leur taux de criminalité global à compter du début du 21^e siècle. On peut s'attendre à une évolution semblable dans les autres pays industrialisés.

Les changements les plus importants qui se manifesteront au cours des prochaines décennies ne viseront pas la portée du crime, mais plutôt sa nature ou sa complexité. Les crimes contre les biens continueront d'avoir pour cible les biens de consommation matériels. On constatera cependant durant cette période une augmentation des vols de biens immatériels comme les services électroniques, l'information, le savoir et même l'identité. Les voleurs s'intéresseront au matériel comme les téléviseurs numériques, les ordinateurs ou les téléphones cellulaires qui leur permettra d'avoir un moyen d'avoir accès à de coûteux services électroniques. Le crime deviendra aussi davantage organisé et

transnational; de plus en plus, les délinquants œuvreront dans un ou plusieurs pays alors que leurs victimes résideront dans des pays situés de l'autre côté du globe.

La recherche relative aux prévisions sur la criminalité indique que la variable qui influera le plus sur la complexité future du crime est la technologie. Grâce aux nouvelles technologies, les délinquants auront plus facilement accès aux systèmes, aux installations, aux biens et à l'information. Les nouvelles technologies supprimeront également les obstacles géographiques au crime, augmenteront la rentabilité des infractions criminelles, assureront l'anonymat et rendront les crimes encore plus difficiles à déceler. Les crimes traditionnels comme le vol, la contrefaçon, la pornographie infantile, le harcèlement criminel, le blanchiment d'argent et la fraude ne disparaîtront pas et seront même rendus plus faciles par les nouveaux outils technologiques. L'Internet constituera un moyen privilégié permettant aux délinquants de perpétrer tant des crimes traditionnels que de nouveaux types de crimes. Bref, l'âge de l'ordinateur, de la technologie numérique et du téléphone cellulaire entraînera, d'une part, une évolution des formes anciennes de criminalité et, d'autre part, la création de nouveaux services à valeur élevée qui deviendront la cible de l'activité criminelle.

L'élément commun à la plupart des prévisions sur la criminalité est l'hypothèse voulant que le groupe démographique chez qui la tendance à la criminalité continuera d'être la plus forte soit celui des jeunes hommes âgés de 15 à 25 ans. Les jeunes délinquants susceptibles de susciter le plus d'inquiétude sont ceux pour qui la technologie ne connaît aucun secret puisqu'ils seront en mesure de commettre des crimes électroniques et informatiques complexes, et notamment de voler des signaux électroniques, de contrefaire des produits numériques ou de pirater des réseaux informatiques à des fins de vandalisme ou pour leur profit personnel. Il se peut aussi que des entreprises licites ou illicites commettent davantage de crimes dans l'avenir. En effet, l'Internet ayant rendu possible la création d'« entreprises virtuelles », il est plus facile aux délinquants sans scrupules d'escroquer ou de voler impunément les gens.

Comme c'est le cas aujourd'hui, les ménages, les entreprises et les gouvernements seront dans l'avenir les cibles d'un vaste éventail de crimes contre les biens, de crimes électroniques et de crimes intellectuels commis tant par des organisations criminelles que par des criminels indépendants. Les membres du grand public continueront d'être les principales victimes des crimes contre les biens, en particulier étant donné que la consommation de produits électroniques portables de haute valeur devrait continuer d'augmenter. Les tendances démographiques permettent de prévoir une augmentation importante du nombre de personnes âgées au sein de la population au cours des vingt prochaines années. Il est pensable que cette population soit à risque d'être victime d'attaques criminelles. Quant aux entreprises, elles auront sans doute surtout à craindre d'être la proie de tentatives de vol ou de sabotage visant leurs biens immatériels, et en particulier l'information et le savoir dont elles disposent. À mesure que s'intensifie la concurrence dans le domaine du savoir, des entreprises sont susceptibles de recourir à l'espionnage industriel pour essayer de voler la propriété intellectuelle de leurs concurrents dans un effort pour disposer d'un avantage sur eux.



Bien qu'il y ait peu de raisons de croire que le taux de criminalité augmentera de façon spectaculaire au cours de la première décennie du 21^e siècle, étant donné l'intensification prévue de la mondialisation, de la complexité et du caractère organisé du crime, on peut s'attendre que la criminalité ait une incidence plus grande sur les sociétés occidentales que celle qu'a eu sur elles un taux de criminalité similaire dans le passé. En particulier, la technologie de pointe dans le domaine des télécommunications comme l'Internet permettra aux délinquants d'augmenter le nombre de leurs victimes. On craint aussi que du fait qu'il se mondialise, se complique et s'organise de plus en plus, le crime pose un plus grand risque pour les marchés financiers, la stabilité économique et même la sécurité nationale de certains pays.

Une analyse comparative internationale révèle que la plupart des études de prévision de la criminalité portant sur le 21^e siècle ont été menées aux États-Unis et en Grande-Bretagne. La présente étude n'a mis en lumière aucune étude de ce genre menée au Canada au cours de la dernière décennie. Une analyse superficielle des sources de données canadiennes ne fait ressortir aucun obstacle réel à l'utilisation au Canada des structures et des modèles élaborés ailleurs. Statistique Canada possède les compétences, les ressources, les outils et l'expérience voulus dans le domaine de la collecte de données statistiques sur les infractions criminelles, y compris dans le domaine des analyses chronologiques pour faire ce genre d'études. Comme Statistique Canada recueille déjà des données quantitatives sur les facteurs qui influent sur le crime, l'organisme peut donc établir des liens entre ces données et les données portant sur la criminalité de manière à pouvoir faire des prévisions chronologiques et des études d'impact.

La principale recommandation de la présente étude est de réserver des fonds à un programme de recherche intégré visant à prévoir l'évolution de la criminalité ainsi que les taux de criminalité futurs et à évaluer l'incidence (en termes de coûts) du crime tant dans le présent que dans l'avenir. Ces fonds devraient être consacrés à des recherches appliquées sur lesquelles pourront s'appuyer des politiques et des programmes s'efforçant de prévoir l'évolution de la criminalité et d'en atténuer les conséquences pour la société canadienne. Le gouvernement fédéral devrait constituer un groupe de travail multidisciplinaire et multisectoriel chargé de coordonner et d'entreprendre ces recherches. Les recherches futures devraient viser à évaluer l'incidence plus large de la nouvelle technologie sur le crime et le système de justice pénale. Il conviendrait de financer des recherches scientifiques et technologiques portant sur la réduction de la criminalité, en particulier de la criminalité informatique. Ces initiatives doivent s'inscrire dans des efforts en vue de faire en sorte que la réduction de la criminalité soit prise en compte dans les processus de planification et de prise de décisions dans l'ensemble de la société, au sein des organismes tant publics que privés et des ménages.

2.0 INTRODUCTION

À presque toutes les époques de la civilisation occidentale, les organes du pouvoir, les médias et le public ont déploré l'augmentation inexorable de la criminalité. Hantés par le souvenir d'un âge d'or appartenant au passé, les pontes de tout genre ont invoqué les statistiques et les recherches sur la criminalité ainsi que les reportages médiatiques quasi quotidiens pour faire des conjectures sur les tendances relatives à la nature et à la portée du crime, et notamment pour formuler les prévisions les plus sombres.

Or, par opposition à la tendance ayant retenu le plus l'attention au cours des quarante dernières années, la tendance la plus importante et celle dont il a été le plus fréquemment question dans les années 90 est celle de la diminution du taux de criminalité enregistrée dans toute l'Amérique du Nord. Statistique Canada rapportait qu'en 1999, le taux de criminalité national avait atteint son niveau le plus bas depuis 20 ans. En 1999, le taux de criminalité était inférieur de 5 p. 100 à ce qu'il était l'année précédente. En outre, le taux de crimes avec violence a diminué pour une septième année consécutive dans une proportion de 2,4 p. 100. Le nombre d'homicides a diminué de 4,7 p. 100 en 1998 et a atteint son plus bas niveau depuis 1967 (Statistique Canada, 2000, p. 9). Aux États-Unis, les crimes contre les biens ainsi que les crimes avec violence rapportés aux organismes d'application de la loi ont diminué de 7 p. 100 en 1999 par rapport à l'année précédente. C'est la septième année consécutive au cours de laquelle ces crimes diminuaient dans ce pays (Federal Bureau of Investigation, 1999).

Un certain nombre de facteurs exercent une influence sur l'évolution de la criminalité, mais aucun n'explique de façon certaine pourquoi le taux de criminalité a diminué si rapidement au cours des dernières années, ni pourquoi il s'est mis à remonter dans les années 60. Certains criminologues soutiennent que la variable la plus importante est la démographie : le vieillissement de la population dans les années 90 a fait en sorte que le groupe d'âge où la délinquance a tendance à être la plus élevée, soit le groupe des 15 à 25 ans, comptait moins de personnes. Au cours des années 60 et au début des années 70, c'est exactement l'inverse qui s'est produit : une proportion importante de la génération du baby boom appartenait à ce groupe d'âge. En se fondant purement sur les tendances démographiques, on peut s'attendre à ce que le nombre de ceux appartenant au groupe d'âge où la délinquance a tendance à être la plus élevée (soit la progéniture de la génération du baby boom) augmente au cours de la première décennie du 21^e et diminue ensuite progressivement. Les autres facteurs importants qui exercent et continueront d'exercer une influence sur la nature et la portée de la criminalité sont les facteurs macro-économiques, la technologie, la mondialisation, les choix professionnels et les choix de style de vie, l'organisation de la criminalité et les ressources et les initiatives du système de justice pénale.

Certains criminologues, spécialistes en prospective et responsables de l'élaboration des politiques en matière de justice pénale ont eu recours à l'analyse de l'évolution de la criminalité ainsi qu'à d'autres modèles quantitatifs et études qualitatives pour prédire l'évolution de la criminalité, en partie pour essayer d'atténuer et même de prévenir tout élargissement de la portée de la criminalité et aggravation de son incidence.



Il n'existe cependant pas à l'heure actuelle de synthèse de la recherche portant sur la prévision de la criminalité, ni de relevé des organisations s'étant adonnées à ce genre de recherches. La présente étude vise à combler modestement ce vide en proposant un premier inventaire de la documentation, des recherches et des outils analytiques ainsi que des particuliers et des organismes ayant élaboré des prévisions sur l'évolution de la criminalité au cours du 21^e siècle.

3.0 OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

Voici les objectifs de la recherche dont fait état ce rapport :

- 1) Répertorier et évaluer la recherche et les études portant sur l'évolution de la criminalité, en particulier au cours des deux premières décennies du 21^e siècle;
- 2) Répertorier les particuliers et les organismes qui, au Canada et à l'étranger, ont élaboré des prévisions sur la criminalité, examiner leur mandat, la nature de leurs recherches ainsi que les méthodes, les instruments et les outils analytiques dont ils se sont servis;
- 3) Faire ressortir les forces et les faiblesses des recherches et des prévisions existantes;
- 4) Examiner la recherche et les organismes ayant fait des recherches au Canada afin de comparer les capacités et les pratiques actuelles existant au Canada à celles qui existent dans d'autres pays;
- 5) Faire des recommandations au ministère de la Justice sur les recherches futures qui devraient être entreprises au Canada et sur l'utilisation au Canada de méthodes de recherche utilisées ailleurs; et
- 6) Présenter dans des rapports préliminaires et dans des rapports finaux les résultats des recherches et des analyses et formuler des recommandations pertinentes.



4.0 CONCEPTION DE LA RECHERCHE

Des méthodes de recherche qualitatives ont été utilisées pour recueillir des données primaires et des données secondaires. Dans le cadre de cette étude, une analyse d'ensemble du sujet de même que le recours à des études de cas ont permis un examen approfondi des organismes s'étant intéressés aux prévisions sur la criminalité ainsi que des méthodes de recherche conceptuelle et appliquée et des modèles analytiques. Plus précisément, cette étude s'appuie sur l'examen de documents électroniques et imprimés ainsi que sur des entrevues structurées menées auprès d'organismes et de chercheurs.

La recherche internationale dont fait mention cette étude se limite à la recherche menée au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Australie. Étant donné le manque de recherches effectuées au Canada sur l'évolution de la criminalité au 21^e siècle, ce rapport préliminaire porte en majeure partie sur la recherche effectuée aux États-Unis et au Royaume-Uni et sur les organismes s'étant intéressés à ce sujet dans ces pays.

5.0 RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS DE LA RECHERCHE

Cette partie de notre étude résume et évalue les publications portant sur les prévisions en matière de criminalité pendant les premières années du 21^e siècle et donne un aperçu des organismes s'étant intéressés au sujet. Le résumé fait aussi ressortir la façon dont la portée et la nature de la criminalité se distingueront de celles du passé. On s'attend, en effet, à ce que la criminalité connaisse une évolution tant quantitative que qualitative. Bien que ce résumé traite de la façon dont les taux de criminalité changeront par rapport au passé, il met surtout l'accent sur l'évolution prévue de la nature et de la complexité de la criminalité.

Nous commençons par résumer les principaux facteurs qui, d'après les recherches menées sur le sujet, influenceront sur la portée et la nature de la criminalité dans l'avenir, et en particulier les facteurs démographiques, macro-économiques et technologiques. Nous donnons ensuite un aperçu des recherches ayant abouti à des prévisions précises sur les taux de criminalité futurs. Vient ensuite un examen des prévisions sur l'évolution de la nature de la criminalité, l'accent étant mis sur l'évolution et les changements anticipés par lesquels le 21^e siècle se distinguera du passé. Cet examen établit les produits et les services qui seront la cible des délinquants dans l'avenir, les types précis de nouveaux crimes susceptibles d'être perpétrés, la mesure dans laquelle la criminalité future influera sur la société ainsi que le profil des victimes et des délinquants de l'avenir.

5.1 Facteurs influant sur l'évolution de la criminalité

Plusieurs facteurs influent sur la portée de la criminalité, bien qu'on ne puisse pas expliquer de façon certaine pourquoi le taux de la criminalité a diminué au cours des dernières années ou pourquoi il a remonté sensiblement dans les années 60. Quoiqu'il en soit, les deux principales variables ayant influé par le passé sur les taux de criminalité et susceptibles de continuer d'influer de façon marquée sur ceux-ci sont les facteurs macro-économiques (p. ex., vigueur de l'économie, taux de chômage, niveau des dépenses à la consommation) et les facteurs démographiques (plus particulièrement, le nombre d'hommes dans le groupe d'âge où la délinquance a tendance à être la plus élevée). Le facteur qui a sans doute influé le plus sur les taux de criminalité ces dernières années est la technologie. Selon toute probabilité, il continuera d'influer grandement sur la nature de la criminalité dans l'avenir.

5.1.1 Variables démographiques

Les variables démographiques sont considérées comme les plus importants déterminants des taux de criminalité, ce qui explique leur rôle capital dans les prévisions sur la criminalité (Fox, 1978; Bennett, 1987; Pyle et Deadman, 1994; Britt, 1995; Field, 1998; Dhiri, Brand, Harries et Price, 1999; Deadman, 2000; Foresight Directorate, 2000b). En particulier, la variable démographique qui semble influencer le plus sur la criminalité est la taille de la population masculine dans le groupe d'âge des 15 à 25 ans, soit le groupe où la tendance à la délinquance est la plus élevée. Par conséquent, des chercheurs soutiennent que la structure par âge de la société est ce qui influe le plus sur le niveau de criminalité au sein de cette société. Dans les sociétés comptant un nombre élevé de jeunes hommes, le taux de



criminalité a tendance à être élevé. Inversement, dans les sociétés où il y a vieillissement démographique, le taux de criminalité a tendance à être bas. Du fait du vieillissement démographique observé dans les années 90, le groupe d'âge où la tendance à la criminalité est la plus élevée a compté moins de personnes, facteur susceptible d'expliquer la chute marquée de la criminalité pendant la majeure partie de cette décennie, comparativement à la période allant de la fin des années 60 au début des années 80 lorsque ce groupe d'âge comptait beaucoup de jeunes hommes. Les modèles chronologiques qui cherchent à expliquer la relation entre la taille du groupe d'âge où la tendance à la criminalité est la plus marquée et les taux de criminalité indiquent de façon générale que tant les taux de crimes contre les biens que les taux de crimes avec violence sont largement tributaires de la taille de la population de jeunes hommes d'une société donnée (Fox; Pyle et Deadman; Field; Dhiri et coll., Snyder et Sickmund, 1999; Deadman).

5.1.2 Facteurs macro-économiques

L'idée que la criminalité est liée à des facteurs macro-économiques a été étudiée, en particulier au Royaume-Uni. Une série d'études avance que les taux de criminalité, et notamment les taux de crimes contre les biens, sont étroitement liés à la vigueur de l'économie bien que le sens de cette relation fasse l'objet d'une vive controverse. Certains soutiennent que lors des récessions économiques, les crimes contre les biens ont tendance à croître rapidement pendant que durant les périodes économiquement plus favorables, il a plutôt tendance à diminuer. L'hypothèse qui est avancée est que durant les périodes économiques favorables, une plus grande partie de la population travaille et/ou les salaires sont plus élevés, de sorte que moins de gens sont susceptibles d'être tentés par le crime. Par opposition, durant les récessions économiques, un plus grand nombre de personnes sont sans emploi et vivent dans la pauvreté, ce qui incite plus de gens au crime. L'antithèse est que les économies florissantes créent de la richesse, laquelle stimule les achats ostentatoires de biens de consommation. L'augmentation des biens dans une société accroît les possibilités de vol, d'où la hausse des crimes contre les biens.

Field (1990; 1998) conclut que c'est dans le cas des facteurs macro-économiques que la corrélation avec l'évolution de la criminalité est la plus étroite. En particulier, il soutient que la montée en flèche du taux de crimes contre les biens au Royaume-Uni est étroitement liée à la croissance économique, et plus particulièrement à l'augmentation des dépenses de consommation. Lorsque l'économie se porte bien et que la consommation des biens et des services augmente, les crimes contre les biens ont tendance à cesser d'augmenter ou à diminuer. L'inverse est vrai durant les périodes de récession économique. À l'issue d'une analyse des données sur la criminalité et des cycles macro-économiques en Angleterre et au pays de Galles entre 1946 et 1991, Pyle et Dadman (1994) ont déterminé que le nombre de cambriolages, de vols qualifiés et de vols a augmenté, augmentation qui a coïncidé avec l'expansion de l'économie et la croissance des dépenses à la consommation.

Le lien historique entre l'état de l'économie et les taux de criminalité peut sans doute aussi contribuer à expliquer pourquoi les taux de criminalité ont diminué de façon marquée au cours des années 60 et 70. Cette explication s'appuie sur la façon dont les pays développés ont dépensé leur richesse accrue et sur les conséquences de ce changement de l'évolution des

dépenses à la consommation pour les possibilités de crime. Field (1990) avance l'hypothèse voulant qu'avant la Seconde Guerre mondiale et immédiatement après celle-ci, les augmentations dans le revenu national ont été surtout consacrées à mieux satisfaire les besoins fondamentaux comme la nourriture et le logement, le chauffage, l'éclairage, les transports publics et les programmes d'aide sociale. Les augmentations des dépenses dans ces domaines ont peu influé sur les possibilités de crime. C'est au cours des années 50 qu'une plus grande part de la richesse accumulée a été consacrée à acheter des biens de consommation susceptibles d'intéresser les voleurs comme les voitures et les produits électroniques.

5.1.3 Technologie

Si les facteurs démographiques et macro-économiques revêtent une importance capitale pour ce qui est de faire des prévisions sur la portée future de la criminalité, on considère que la technologie est une autre variable susceptible de beaucoup influencer sur la nature et la portée de la criminalité actuelle et future. L'influence de la technologie sur l'évolution de la criminalité se situera sur trois grands plans : a) les progrès technologiques continueront de fournir aux criminels les outils les aidant à perpétrer des crimes traditionnels (p. ex., fraude, vol, blanchiment d'argent et contrefaçon); b) la technologie elle-même sera la cible d'infractions criminelles (p. ex., vol de services de télécommunications et propagation de virus); et c) la nouvelle technologie aidera à prévenir ou à contrer les attaques criminelles (Association of British Insurers, 2000).

L'une des grandes raisons qui explique l'augmentation de la contrefaçon au cours des dernières années, c'est la diffusion de technologies comme l'ordinateur personnel, les scanners, les imprimantes couleur, les photocopieurs et le matériel d'édition. La disponibilité sur le marché ainsi que la diminution constante du prix de ces appareils les ont rendus plus courants, ce qui donne à un nombre accru de personnes, amateurs comme professionnels, la possibilité de commettre plusieurs crimes de nature frauduleuse qui autrefois était le seul apanage de faussaires et de faux-monnayeurs hautement qualifiés qui possédaient du matériel et des connaissances spécialisés (Schneider et Cotter, 2000).

La prédominance de la technologie de l'information et des communications (TIC) ainsi que les changements qui en résultent entraîneront de profondes conséquences pour la criminalité et sont susceptibles notamment d'en accroître la rapidité ainsi que la portée. Les crimes comme le vol et la fraude électroniques se produiront plus rapidement, ce qui réduit d'autant la possibilité que les délinquants soient pris sur le fait. À mesure que s'intensifiera l'automatisation des transactions financières, s'intensifieront également les possibilités de vol et de fraude en ligne (Cole, 1995). Selon la Foresight Directorate, qui a été créée en 1994 au sein du Department of Trade and Industry de la Grande-Bretagne, l'Internet, en accordant aux délinquants un anonymat relatif, accroîtra leur capacité de frapper rapidement et sans laisser de traces tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale. En effet, la TIC permettra aux délinquants de se regrouper plus facilement et de surmonter ainsi les obstacles géographiques à la criminalité. L'Internet, en particulier, permettra à plus de délinquants d'avoir accès rapidement à l'information nécessaire pour compromettre la sécurité des systèmes de données des entreprises et des organismes gouvernementaux. L'Internet



facilitera aussi l'utilisation par les délinquants de technologie d'encryptage et de sténographie complexes pour masquer les transactions illicites. Les progrès dans le domaine de la miniaturisation et de la *nanotechnologie* permettront la fabrication d'appareils portatifs encore plus petits qui seront plus faciles à voler et à dissimuler (Foresight Directorate, 2000b).

Bref, l'innovation technologique, surtout sous la forme d'ordinateurs, de communications et d'information, contribuera de plus en plus à faciliter l'activité criminelle. La nouvelle technologie permettra aux particuliers et aux petits groupes de perpétrer des crimes qui étaient autrefois au-delà de leur portée tout en réduisant les risques d'un tel comportement. Elle leur facilitera l'accès aux systèmes, aux installations, aux biens et à l'information; supprimera les obstacles géographiques à la criminalité; rendra la criminalité potentiellement encore plus lucrative; et accroîtra l'anonymat et la capacité des délinquants à échapper à la justice. Le problème est aggravé du fait que les nouvelles technologies sont commercialisées sans égard à leurs conséquences pour la criminalité (Association of British Insurers, 2000; Foresight Directorate, 2000b).

5.1.4 Mondialisation

Les progrès dans les télécommunications ainsi que d'autres facteurs comme l'augmentation à l'échelle internationale des échanges commerciaux, des voyages et de l'immigration convergent pour rendre les frontières nationales de moins en moins pertinentes, du moins en ce qui concerne la criminalité (Foresight Directorate, 2000b).

Comme nous le mentionnions ci-dessus, l'Internet a été un bienfait inappréciable pour la criminalité transnationale en permettant aux délinquants de différents pays d'unir leurs forces plus facilement et de surmonter les obstacles géographiques à l'activité criminelle. Un plus grand nombre de crimes qu'autrefois peuvent maintenant être perpétrés sans que leurs auteurs aient jamais à entrer dans le pays où le crime a eu lieu.

L'accroissement incessant du commerce augmentera les possibilités de contrebande organisée tout en réduisant les risques courus pour se livrer à cette activité (Foresight Directorate, 2000b). En effet, selon Wardlaw (1999), quand il s'agit de cerner les principaux moteurs du changement dans le domaine criminel, il convient d'attacher beaucoup d'importance à la mondialisation des marchés et du commerce étant donné les grandes possibilités qu'elle crée pour les criminels astucieux et les groupes criminels transnationaux bien organisés.

D'importantes augmentations dans les migrations internationales ainsi que la capacité et le désir accrus de mobilité nationale et internationale des particuliers, des familles et des groupes de personnes continueront d'attiser l'intérêt pour les crimes liés à l'immigration illégale, et en particulier le passage de migrants clandestins.

Les groupes criminels transnationaux tirent aussi parti de la nature essentiellement locale et nationale des activités de répression de la criminalité.

5.1.5 Initiatives de justice pénale

Bien que la capacité des organismes d'application de la loi et du système de justice pénale à influencer sur les taux de criminalité suscite une vive controverse, certains soutiennent que des facteurs comme des investissements accrus dans le domaine de la justice pénale, le recours à la technologie par les organismes d'application de la loi, des services policiers et correctionnels plus efficaces et une intervention plus poussée des secteurs public et privé dans la prévention du crime auraient une grande incidence sur la criminalité (Muraskin et Roberts, 1996; Scott, 1996; Gordon, 1999). Par conséquent, les prévisions sur l'évolution de la portée et de la nature de la criminalité devraient prendre en compte les initiatives prises par le gouvernement et la société pour contrer la criminalité.

D'après Muraskin et Roberts (1996), les progrès technologiques sont susceptibles de beaucoup accroître l'efficacité future des interventions des organismes d'application de la loi. Certains des progrès technologiques les plus prometteurs à cet égard comprennent les biocapteurs, les lasers et l'analyse des neutrons thermiques qui facilitent la recherche des personnes disparues ou des déchets toxiques, des drogues et des explosifs; les yeux et les oreilles bioniques qui rendront aussi la surveillance policière plus efficace; la technologie numérique permettant l'automatisation de la prise d'empreintes digitales; et l'utilisation de l'acide désoxyribonucléique (ADN) à des fins d'identification.

L'un des plus grands défis auquel seront confrontés les gouvernements et les services policiers dans l'avenir consistera à savoir comment contrer l'internationalisation de la criminalité. Certains prévoient que les organismes d'application de la loi seront dépassés par la rapidité et la mondialisation de l'innovation criminelle. Contrairement aux entreprises et aux organismes criminels, il n'est pas facile aux organismes nationaux et internationaux d'application de la loi d'affirmer leur présence à l'extérieur de leur pays (Foresight Directorate, 2000). Or, Gordon (1999) prévoit de façon optimiste que l'un des changements les plus profonds qui se manifesteront dans le domaine de la répression internationale de la criminalité sera la tendance pour les pays à joindre leurs forces pour combattre la criminalité transnationale. Gordon considère que ce changement est susceptible de se constater dans au moins quatre domaines :

1. l'érosion de la compétence des services policiers individuels en raison de l'application accrue de conventions internationales, qui auront elles-mêmes des conséquences sur le droit national;
2. l'importance accrue des organismes policiers régionaux et internationaux comme Interpol, Europol et Aseanapol;
3. l'établissement d'alliances stratégiques bilatérales et multilatérales dans les pays touchés par la criminalité;
4. le soutien et l'aide accrues offerts aux pays en développement dans le domaine de la justice pénale dans le cadre de la politique gouvernementale des pays industrialisés.



5.2 Évolution de la portée et de la nature de la criminalité

5.2.1 Évolution de la portée de la criminalité

Les vues sur l'évolution de la portée de la criminalité dans les pays industrialisés méritent qu'on s'y attarde en raison de leur diversité même. Une analyse chronologique prévoit une augmentation dans les crimes contre les biens au Royaume-Uni dans l'avenir immédiat (Dhiri et coll., 1999), mais un modèle semblable utilisant les mêmes données prévoit, pour sa part, un léger déclin de ces crimes (Deadman, 2000). L'accroissement rapide anticipé dans le groupe d'âge où la tendance à la criminalité est la plus élevée incite certains à prédire une vague de criminalité et de violence chez les jeunes aux États-Unis (Youth Policy Institute, 1996) tandis que d'autres estiment qu'on attache trop d'importance aux tendances passées et que les prévisions d'une escalade du taux de violence chez les jeunes sont exagérées (Zimring, 1998; Donohue, 1998).

Il semble se dégager un certain consensus parmi les chercheurs suffisamment audacieux pour formuler des prévisions précises pour le Royaume-Uni et les États-Unis : d'ici 2010, le taux de criminalité global est censé être équivalent à ce qu'il a été au cours des 10 à 15 dernières années. Par conséquent, le taux de criminalité global dans ces deux pays connaîtra une augmentation allant de faible à modérée à compter du début du 21^e siècle (Britt, 1995; Steffensmeier et Harer, 1999; Pyle et Deadman, 2000; LaFree, Bursik, Short et Taylor, 2000). Si l'on se fie à l'évolution actuelle de la criminalité, les preuves manquent pour affirmer que les crimes contre les biens et les crimes de violence augmenteront sensiblement au cours des deux prochaines décennies. Bien qu'on s'attende à ce que le taux de criminalité chez les jeunes augmente en raison de l'accroissement du groupe d'âge où la tendance à la délinquance est la plus élevée, on ne prévoit cependant pas que cet accroissement soit à ce point important pour influencer de façon marquée sur le taux de criminalité global. Ainsi, on ne s'attend pas à ce que ce groupe d'âge connaisse un accroissement aussi marqué que celui qu'a connu la population du baby-boom, lequel a entraîné une montée rapide de la criminalité dans les années 60 et 70. D'après LaFree et coll. (p. 20), la prévision la plus sûre est qu'il est peu probable que le déclin du taux de criminalité constaté dans les années 90 se poursuive jusqu'à ce que ce taux atteigne le plancher des années 50 et 60.

Dans de nombreux pays, le taux de crimes contre les biens (vol par effraction, vol de voitures, vols d'articles dans les voitures et certains crimes contre la personne) sert de baromètre pour juger de la portée de la criminalité en général. Les taux de criminalité en Amérique du Nord et au Royaume-Uni semblent indiquer que les crimes contre les biens ont commencé à augmenter dans les années 60, ont plafonné à la fin des années 70, se sont stabilisés dans les années 80 et ont ensuite diminué à partir du début des années 90. La Foresight Directorate est d'avis qu'il est possible que la prolifération de matériel technologique coûteux dans les foyers incite les cambrioleurs à s'intéresser de plus en plus aux résidences privées (Foresight Directorate, 2000b; Association of British Insurers, 2000). Les analyses chronologiques qui établissent un lien entre l'évolution historique des crimes contre les biens et les prévisions démographiques et économiques font état d'une augmentation des crimes contre les biens dans l'avenir en raison de la hausse des dépenses à la consommation et d'une certaine augmentation du nombre de jeunes hommes (Field, 1998;

Dhiri et coll., 1999). Par opposition, Deadman (2000) prévoit, à partir des mêmes variables pronostiques, un léger déclin au Royaume-Uni dans les cambriolages résidentiels au cours des premières années du 21^e siècle. S'appuyant sur son analyse de l'évolution passée du taux de crimes contre les biens aux États-Unis, Britt (1995) soutient que le taux de crimes contre les biens en 2010 sera environ le même que ce qu'il a été à la fin des années 80, ce qui représente une légère augmentation par rapport au taux actuel.

5.2.2 Évolution de la nature des crimes contre les biens

Comme l'a noté la Foresight Directorate (2000b), la criminalité est susceptible de prendre deux formes dans l'avenir : a) les crimes matériels traditionnels qui existent depuis toujours; et b) les nouveaux *crimes électroniques*. Le genre de biens privés qui seront de plus en plus la cible des crimes matériels sont les coûteux produits électroniques et informatiques de pointe. Dans l'avenir, la portée et l'incidence sociales des vols de biens immatériels, en particulier les vols de services électroniques, de savoir et même d'identités, dont seront victimes les particuliers et les entreprises égaleront ou dépasseront celles des crimes matériels traditionnels. Ce genre de vols sera de plus en plus perpétré par l'entremise d'outils de télécommunications informatiques comme l'Internet. C'est le vol de produits et de services immatériels, perpétré par des moyens matériels traditionnels, mais surtout par l'entremise d'outils informatiques, qui représentera le changement le plus marqué dans la complexité des de l'évolution des crimes contre les biens.

Comme nous le faisons remarquer dans la partie précédente, le facteur qui influera le plus sur la complexité des crimes dans l'avenir est la technologie. Les crimes traditionnels comme le vol, la contrefaçon, la pornographie infantile et la fraude se poursuivront, mais ils seront perpétrés avec de nouvelles cibles électroniques et seront rendus plus faciles par le recours à des outils technologiques perfectionnés. Les cibles électroniques comprennent les produits de consommation matériels comme les systèmes de divertissement numériques ou les ordinateurs portatifs ainsi que les biens et les services électroniques immatériels comme le transfert électronique de données (p. ex., numéros de cartes de crédit, données financières personnelles), les codes de programmation, les services de téléphone cellulaire, les signaux de satellite, l'information sur les droits d'auteur et les renseignements concernant l'identité. La TIC facilitera les crimes électroniques comme l'utilisation frauduleuse des cartes de crédit, le piratage des réseaux informatiques, la diffusion de pornographie infantile numérique et le blanchiment d'argent, mais les outils technologiques de pointe seront aussi utilisés dans la perpétration de crimes matériels traditionnels. Donnons en exemple les dispositifs à laser qui peuvent être utilisés pour franchir des barrières physiques et les appareils vidéo et audio permettant de faire du contre-espionnage auprès des organismes d'application de la loi (Reno, 1998).

« Produits chauds » de l'avenir qui seront les cibles des crimes matériels

Bien que les biens et les services immatériels seront de plus en plus la cible de l'activité criminelle, il continuera de se perpétrer des crimes contre les biens traditionnels ayant pour cible des biens matériels. Les progrès dans le domaine de l'électronique, des matériaux, de la chimie et des communications continueront de se traduire par la mise au point de coûteux



appareils portatifs de pointe présentant un intérêt tant pour les consommateurs que pour les criminels. L'intensification de la tendance à la miniaturisation – c.-à-d. la capacité d'intégrer plusieurs fonctions dans un seul produit sans en augmenter sensiblement la taille ou le poids – des biens de consommation électroniques et la mise au point de bâtis légers sont susceptibles de contribuer à une augmentation des vols. La miniaturisation des appareils électroniques aura aussi pour conséquence de les rendre plus attrayants pour les voleurs. Bref, certains prédisent que les crimes contre les biens risquent d'augmenter en raison de la diffusion auprès des ménages et des entreprises de petits appareils électroniques de grande valeur. Compte tenu de leur valeur et de la facilité avec laquelle ils peuvent être volés, transportés et écoulés, ces produits seront hautement vulnérables au vol (Foresight Directorate, 2000b; Association of British Insurers, 2000).

L'attrait que présente un produit est un important indicateur du type de produits et de services susceptibles de faire l'objet de vols. On appelle parfois « produits chauds » les produits qui intéressent tant les consommateurs que les criminels. Le Home Office du Royaume-Uni estime qu'il y a 15 caractéristiques qui rendent les produits vulnérables au vol¹. Ils sont notamment faciles à dissimuler, faciles à transporter, disponibles, coûteux, sources de plaisir et faciles à jeter. En se reportant à cette évaluation de la menace, voici certains produits chauds susceptibles d'être la cible des délinquants dans l'avenir : les lecteurs de vidéodisques numériques (DVD) portatifs, les ordinateurs personnels portables, les systèmes stéréophoniques portatifs pour voiture, les ordinateurs portatifs et les assistants numériques.

« Services chauds » futurs qui seront la cible des crimes matériels

L'information et le divertissement sont de plus en plus offerts sous la forme de services, généralement dispensés au moyen d'un signal électronique (p. ex., les signaux cellulaires, numériques et satellitaires). Les téléviseurs, les téléphones cellulaires et les ordinateurs sont tous des appareils par lesquels un service électronique est dispensé. Ce matériel n'est donc de plus en plus qu'un point d'accès vers des services hautement prisés. Les nouvelles formes de crime exploiteront toujours davantage ce nouveau monde électronique. Les signaux électroniques utilisés pour avoir accès aux services d'information et de divertissement aussi recherchés que la télévision numérique, l'Internet ou les services de téléphonie cellulaire deviendront eux-mêmes des cibles et les criminels voleront le matériel, soit les téléviseurs, les ordinateurs et les téléphones cellulaires, pour avoir plus facilement accès à ces services (Foresight Directorate, 2000b).

La Foresight Directorate (2000b, p. 8) considère qu'un *service chaud* est un service qui a les caractéristiques suivantes² :

- Durable : une fois qu'il a été volé, le service est toujours utilisable parce que le fournisseur légitime ne peut pas y mettre fin;

¹ Note du traducteur : Les caractéristiques en question se résument en anglais par l'acronyme CRAVED (Concealable, Removable, Available, Valuable, Enjoyable et Disposable).

² Note du traducteur : Les caractéristiques de ces services correspondent en anglais à l'acronyme EVADED (Enduring, Valuable, Available, Distributable, Easy to use et Desirable).

- Précieux;
- Disponible : concerne la sécurité entourant ce genre de services;
- Transférable : le voleur peut offrir le service à d'autres;
- Facile à utiliser : plus le service est facile à utiliser, plus ceux qu'il intéressera seront nombreux;
- Désirable : compte tenu de la gamme des services électroniques offerts dans le domaine du divertissement, un service peut être désirable pour un voleur même s'il n'a pas nécessairement une grande valeur monétaire.

Les services chauds ne se limitent pas aux services de divertissement actuels dispensés par l'intermédiaire d'un signal. Le téléchargement de matériel numérique provenant de l'Internet (p. ex., musique, films et jeux) constituera aussi un domaine où l'activité criminelle prendra beaucoup d'ampleur.

5.2.3 Tendances émergentes en matière de criminalité qui s'intensifieront dans l'avenir

Crimes informatiques

Les ordinateurs, en particulier lorsqu'ils servent d'appareils d'information et de communication, joueront un rôle capital pour ce qui est d'une vaste gamme de crimes électroniques. L'Internet, en particulier, sera un outil prisé grâce auquel des crimes informatiques nouveaux et traditionnels seront perpétrés. La portée et l'incidence des crimes par Internet sont susceptibles de continuer de prendre de plus en plus d'ampleur dans l'avenir.

L'Internet offrira aux délinquants qui maîtrisent l'informatique de nouvelles occasions de commettre des crimes directement liés au piratage des systèmes en réseau. On s'attend à ce que le pourriel, les virus et le piratage constituent des problèmes plus graves dans l'avenir (Daniels, 1995). Les entreprises sont susceptibles de faire l'objet tant d'attaques internes par Internet (p. ex., attaques de la part d'employés) que d'attaques externes (p. ex., pirates professionnels). Les entreprises, les gouvernements ainsi que les ménages stockeront électroniquement de plus en plus de renseignements confidentiels dans des entrepôts de données. Ces installations seront vulnérables au vandalisme et au vol électroniques et les risques que ces données soient ainsi perdues ou endommagées sont énormes (Foresight Directorate, 2000b).

Pendant que les délinquants trouveront de nouvelles façons leur permettant de faire des ravages dans le monde électronique, numérique et informatique, de nombreux types de crimes traditionnels évolueront et seront de plus en plus perpétrés par l'intermédiaire de nouveaux moyens électroniques. L'Internet permettra aux criminels de commettre des crimes traditionnels comme la fraude, le vol, le détournement de fonds, les jeux de hasard, le trafic de drogues et la pornographie sur une échelle beaucoup plus grande (Reno, 1998). L'Internet n'inventera pas de nouvelles formes de fraudes; cependant, les variantes électroniques des fraudes traditionnelles seront exécutées avec une efficacité et une efficacité accrues, elles auront des répercussions potentiellement plus importantes et il sera plus difficile de faire enquête à leur sujet (Wardlaw, 1999, p. 8). L'Internet stimulera la croissance des fraudes et



des vols, en particulier en ce qui touche les cartes de crédit et de débit, le télémarketing, la commercialisation à paliers multiples, les enchères en ligne, l'identité, la propriété intellectuelle et les marchés boursiers.

D'après Moore (1994), les organisations criminelles connaissent et maîtrisent de mieux en mieux les nouvelles technologies, et on peut s'attendre à ce qu'elles jouent un rôle de premier plan dans la criminalité informatique, en particulier la criminalité ayant pour cible les institutions financières. Johnstone et Haines (1999) sont d'avis que l'Internet deviendra de plus en plus attrayant pour les délinquants en raison de son utilisation croissante comme moyen de faire du commerce, et plus particulièrement comme mode de paiement électronique. La fraude par télémarketing ainsi que la manipulation des marchés boursiers au moyen de l'Internet sont aussi censées prendre de l'ampleur. On craint de plus en plus que les criminels astucieux blanchissent l'argent illicitement obtenu grâce aux transactions électroniques étant donné que ce moyen leur permet de transférer des fonds dans des comptes électroniques situés dans le monde entier. Puisqu'elles disposent de fonds énormes, les organisations criminelles sont en mesure de se procurer presque n'importe quelle ressource ou expertise technologique. On sait, par exemple, que les Hell's Angels ont leur propre fournisseur de service Internet, un bon moyen pour eux de contrer toute tentative de surveiller leur utilisation de l'Internet (Schneider, 2000).

Crimes liés au savoir et à l'information

L'information et le savoir sont vus comme les pierres d'assise des économies de l'avenir. Dans l'économie du savoir, la conception de nouveaux designs, brevets et produits et services intellectuels revêt une grande valeur. Bref, l'information a de plus en plus une valeur financière en soi.

Les vols d'information et de propriété intellectuelle augmenteront à mesure que les économies du savoir prendront de plus en plus d'importance. Les infractions liées à la propriété intellectuelle, dont la violation du droit d'auteur, la contrefaçon et l'abus de confiance, constituent déjà la catégorie de crimes qui croît le plus rapidement et qui suscite le plus d'inquiétudes à l'échelle internationale. Il est beaucoup question que les entreprises s'adonnent toujours davantage à l'espionnage économique afin d'accroître leur compétitivité dans le domaine du savoir.

On s'attend à ce que la fraude liée à la violation du droit d'auteur augmente dans l'avenir. Plus particulièrement, le téléchargement illicite à partir d'Internet d'œuvres protégées par des droits d'auteurs comme la musique, les films et les jeux augmentera énormément (Association of British Insurers, 2000). À ce genre de crime s'ajouteront les formes de piratage plus traditionnelles comme la reproduction interdite de logiciels, de vidéos et de jeux informatiques. Le piratage des produits tant par des moyens traditionnels que par Internet pose des problèmes parce qu'il est tellement répandu, difficile à détecter et difficile à contrer (Association of British Insurers, p. 22).

Usurpation d'identité

L'un des crimes les plus inquiétants du point de vue de la protection de la vie personnelle à faire son apparition ces dernières années est le fait pour un délinquant de rassembler des renseignements confidentiels sur une personne pour usurper son identité à des fins frauduleuses (Smith, 1999). Si l'usurpation d'identité est un crime grave en lui-même, c'est un crime d'autant plus inquiétant qu'il facilite d'autres crimes comme la fraude par chèques ou par cartes de crédit, la fraude de prêts bancaires, les accords d'achat frauduleux, la fraude relative à l'aide gouvernementale et l'immigration illégale. On estime que 95 p. 100 des crimes financiers aux États-Unis sont liés à l'usurpation d'identité; les pertes financières découlant de ces crimes ont presque doublé dans les deux années ayant précédé 1998 (Kyl, 1998). L'usurpation d'identité, quelle que soit la forme qu'elle prend, sera un crime encore plus payant et intéressant pour les criminels dans l'avenir, particulièrement à mesure que son rôle dans d'autres crimes augmente et que les renseignements personnels présentent de plus en plus d'attrait pour les criminels. La grande quantité de renseignements que recueillent maintenant les entreprises et l'accès accru à ceux-ci par l'intermédiaire de services commerciaux ou de l'Internet contribueront à accroître les crimes liés à l'usurpation d'identité dans l'avenir.

Organisation plus poussée de la criminalité

À mesure que la criminalité devient plus complexe, s'internationalise et prend des formes électroniques, elle deviendra aussi plus organisée (p. ex., au moyen de complots impliquant deux ou plusieurs personnes). Ces dernières années, les crimes contre les personnes traditionnellement non organisés sont devenus plus organisés et on a constaté la participation de groupes criminels originaires d'Asie, d'Italie et d'Europe de l'Est, pour ne donner que quelques exemples, à la perpétration de crimes comme le vol de voitures, le cambriolage, les invasions de domicile et la fraude. Selon Moore (1994), le vol sera beaucoup plus organisé, perfectionné et spécialisé dans l'avenir.

En outre, bon nombre des crimes qui seront très lucratifs dans l'avenir comme l'élimination illicite de déchets, le trafic des armes et des matériaux nucléaires, le passage de migrants clandestins et le trafic des personnes exigeront une certaine forme d'organisation (Moore, 1994). Certains crimes économiques comme le télémarketing frauduleux, la contrefaçon et la fraude liée aux cartes de crédit sont déjà hautement organisés. La criminalité dans l'entreprise, qui autrefois était surtout le fait d'employés agissant seuls, sera de plus attribuable à des groupes extérieurs. Nous songeons ici tant aux groupes criminels traditionnels dont les membres appartiennent à la même ethnie ou culture qu'aux nouveaux groupes ou réseaux perpétrant des crimes économiques et dont le seul lien commun est l'appât du gain.

Comme c'est le cas pour la criminalité en général, la technologie joue un rôle de premier plan dans la prolifération, la mondialisation et le rayonnement des organisations criminelles et jouera aussi un rôle essentiel dans l'élargissement de la nature et de la portée de la criminalité organisée dans les années à venir. Les crimes technologiques (p. ex., piratage,



propagation de virus, vol de services électroniques), autrefois perpétrés surtout par des particuliers (p. ex., des adolescents arrivant à pénétrer des réseaux internes par l'intermédiaire du modem de leur ordinateur personnel), seront sans doute de plus en plus perpétrés par des groupes ou des réseaux peu structurés regroupant des personnes partageant les mêmes intérêts. Les organisations criminelles appartiendront à d'importants réseaux qui utiliseront la technologie pour opérer plus efficacement et avec une plus grande impunité (Moore, 1994). Les groupes criminels organisés continueront à explorer les possibilités qu'offre la nouvelle technologie et chercheront à recruter des personnes ayant des compétences technologiques précises (Service canadien de renseignements criminels, 2000).

Transnationalisation croissante de la criminalité

La criminalité connaîtra dans l'avenir de moins en moins de frontières. Compte tenu du rôle que jouera la technologie des télécommunications, et en particulier l'Internet, dans la mondialisation, la criminalité sera de plus en plus transnationale (Foresight Directorate, 2000b). Les criminels astucieux ont tiré parti de l'intégration à l'échelle mondiale du commerce et des communications tout en profitant des limites des systèmes locaux et nationaux de réglementation et de répression de la criminalité (Wardlaw, 1999; Service canadien de renseignements criminels, 2000). La technologie de l'information et des communications permettra aux criminels de divers pays d'unir leurs forces plus facilement et de surmonter les obstacles géographiques à la criminalité. En utilisant la technologie comme l'Internet, les délinquants d'un pays peuvent s'en prendre à des victimes résidant dans le monde entier.

5.3 Délinquants et victimes de l'avenir

La présente partie traite des caractéristiques des délinquants et des victimes de l'avenir et compare celles-ci aux caractéristiques des délinquants et des victimes du passé.

La plupart des prévisions sur la criminalité s'appuient sur l'hypothèse voulant que le groupe le plus représenté parmi les délinquants soit les jeunes hommes âgés de 15 à 25 ans. Les jeunes délinquants de l'avenir appartiendront à deux groupes : a) ceux qui perpétueront surtout des crimes contre les biens traditionnels, et b) ceux qui perpétueront des crimes électroniques et informatiques plus complexes.

Le premier groupe de jeunes délinquants ne se distinguera pas beaucoup des jeunes délinquants traditionnels. Ils appartiendront en majorité à des classes socio-économiques défavorisées, seront le produit de milieux dysfonctionnels et auront des troubles d'apprentissage et des antécédents criminels. Ce seront surtout ces jeunes délinquants qui commettront les crimes contre les biens les plus grossiers comme l'introduction par effraction, le vol de voitures et le vol d'articles dans les voitures. D'après Cole (1995), les progrès technologiques et la nouvelle économie du savoir sont susceptibles d'avoir des conséquences plus marquées pour les particuliers n'ayant pas de spécialisation ou appartenant aux groupes socio-économiques défavorisés. Cette technologie sera peut-être inaccessible à certains groupes pour des raisons financières ou géographiques. Cette situation

peut donner lieu à la création de marchés noirs pour les biens volés ou susciter un sentiment d'exclusion, deux phénomènes pouvant entraîner une augmentation de la criminalité parmi les populations visées (Association of British Insurers, 2000).

Le second groupe de jeunes délinquants sera surtout composé de jeunes hommes instruits appartenant à la classe moyenne pour qui la technologie n'aura pas de secrets et qui utiliseront leur connaissance des ordinateurs et des systèmes en réseau pour voler des signaux électroniques, contrefaire des produits numériques ou pirater des réseaux à des fins de vandalisme ou pour leur profit personnel. Dans les années à venir, les analystes prédisent que le simple citoyen saura de mieux en mieux comment utiliser la technologie, mais sera de moins en moins renseigné sur son fonctionnement. La société se retrouvera donc peut-être un jour à la merci d'une petite élite de spécialistes informatiques connaissant bien la technologie qui appartiendra au groupe où la tendance à la délinquance est la plus élevée. Ayant un plus large accès aux données, y compris à des données confidentielles, des agents subalternes peuvent être susceptible de perpétrer des crimes et de causer des dommages que seuls pouvaient autrefois causer des criminels professionnels ou des criminels appartenant à des organisations criminelles organisées (Foresight Directorate, 2000b).

Une autre possibilité qui inquiète les analystes – bien qu'il ne s'agisse vraiment pour l'instant que de simples spéculations – concerne l'exclusion sociale vécue par les personnes âgées, qui pourrait inciter de plus en plus celles-ci à se tourner vers le crime. À mesure qu'augmentera l'espérance de vie des gens et que l'âge de la retraite diminuera, les personnes âgées auront peut-être l'impression qu'elles n'ont pas de rôle constructif à jouer dans la société. Comme cela est le cas pour tous les groupes vivant un sentiment d'exclusion sociale, cette situation pourrait également pousser des personnes âgées à perpétrer des crimes. Leur connaissance approfondie des institutions et des marchés financiers et commerciaux pourrait aussi les y inciter. Les personnes âgées disposant de temps libre à occuper, rien ne s'oppose à ce qu'un plus grand nombre d'entre elles se tournent vers le crime (Foresight Directorate, 2000a, p. 5). Comme Bennett (1987) le prédit, les criminels traditionnels (p. ex., les jeunes hommes pauvres sans instruction) seront de plus en plus supplantés par des délinquants plus vieux appartenant à une classe sociale supérieure. Les fraudes de nature plus complexe dont le nombre a augmenté ces dernières années sont d'ailleurs attribuables à des délinquants plus vieux.

On assistera peut-être aussi à une hausse de la criminalité chez les « entreprises » licites et illicites. L'Internet a entraîné la création d'entreprises virtuelles, ce qui accroît la capacité des délinquants à commettre des crimes répandus comme la fraude des enchères par Internet. En effet, d'après Daniels (1995), les biens et les services bidons sont plus susceptibles d'être vendus sur Internet par l'entremise de particuliers ou d'organismes se présentant comme des entreprises licites. Les clients auront la surprise de constater qu'ils ont commandé des biens auprès d'une entreprise qui n'existe pas, ont acquis un certificat de compétence d'un collègue d'enseignement à distance non reconnu ou obtenu un service d'un spécialiste possédant un diplôme fictif (Association of British Insurers, 2000, p. 17). En raison de l'anonymat que confère l'Internet, de nouvelles possibilités de s'adonner à des manœuvres frauduleuses s'offrent aux entreprises, d'autant plus que les crimes commis par les entreprises électroniques seront plus difficiles à détecter (Daniels, 1995, p. 11).



Les groupes criminels organisés traditionnels continueront de perpétrer leur juste part de crimes traditionnels contre les personnes comme l'extorsion ainsi que d'autres crimes plus complexes et lucratifs comme les crimes économiques, y compris la fraude, la contrefaçon et le piratage des produits. On pourra aussi assister dans l'avenir à une prolifération des organisations et des réseaux criminels non traditionnels dont les membres n'appartiennent pas à la même ethnie ou culture, mais s'intéressent au même type de crimes économiques ou financiers comme la fraude liée aux cartes de crédit, le télémarketing frauduleux ou la fraude relative aux valeurs mobilières (Schneider, 2000).

Quant aux victimes futures de la criminalité, les ménages, les entreprises et les gouvernements continueront d'être les cibles d'un vaste éventail de crimes matériels, électroniques et intellectuels de nature organisée ou non organisée. Le grand public sera aussi la cible de crimes contre les biens, en particulier à mesure que la consommation de produits électroniques de grande valeur augmentera.

Les tendances démographiques laissent prévoir une importante augmentation du nombre de personnes âgées au cours des 20 prochaines années, de sorte que les aînés sont susceptibles de faire l'objet de plus nombreuses attaques criminelles (Froom, 1996). Bien que le nombre de personnes âgées victimes de la criminalité est faible compte tenu de leur représentation au sein de la population, la criminalité dirigée à l'endroit des personnes âgées continuera de retenir beaucoup l'attention des responsables de l'élaboration des politiques publiques dans l'avenir en raison du vieillissement de la génération du baby-boom.

Les entreprises continueront d'être les victimes de crimes contre les biens traditionnels ainsi que de vols internes et de fraude commerciale. Les plus grandes menaces criminelles auxquelles les entreprises sont cependant susceptibles d'être confrontées dans l'avenir sont les tentatives en vue de voler ou de saboter leurs biens immatériels, en particulier l'information et le savoir dont elles disposent. À mesure que s'intensifie la concurrence mondiale dans le domaine du savoir, les entreprises peuvent de plus en plus vouloir avoir accès à la propriété intellectuelle de leurs concurrents par l'entremise de l'espionnage industriel afin de jouir d'un avantage concurrentiel par rapport à eux. Ce peuvent être surtout les entreprises concurrentes qui se livrent à l'espionnage industriel, mais ce pourraient aussi être des particuliers, des organisations et des entreprises dont les services sont retenus explicitement à cette fin. On s'attend aussi à ce que le nombre d'autres types de crimes liés au savoir augmente et que ces crimes causent des pertes considérables aux fabricants, en particulier dans les industries de conception de logiciels et de jeux informatiques.

5.3.1 Incidence future de la criminalité

Bien qu'il y ait peu de raisons de croire que le taux de criminalité augmentera de façon marquée au cours de la première décennie du 21^e siècle, étant donné l'intensification prévue de la mondialisation, de la complexité et de l'organisation de la criminalité, on serait en droit de supposer que la criminalité aura une incidence plus profonde sur les sociétés occidentales que celle qu'avait un taux de criminalité similaire dans le passé.

Il est possible que cette incidence accrue de la criminalité soit attribuable au rôle croissant de la technologie dans les activités criminelles. En effet, ce sera la technologie, et en particulier

la technologie des télécommunications, qui offrira aux délinquants un accès plus grand à des données et des services précieux, tant dans les ménages que dans les entreprises. Les technologies des télécommunications augmenteront aussi la portée géographique des activités criminelles, le nombre des victimes potentielles de la criminalité, la quantité d'actifs pouvant être volés ainsi que l'importance des dommages causés aux victimes.

La technologie comme l'Internet permet à des manœuvres frauduleuses traditionnelles de faire des milliers de victimes au lieu d'une douzaine ou d'une centaine comme c'était le cas lorsque les délinquants avaient recours à des moyens traditionnels comme le téléphone ou la poste. L'avènement de l'édition, des imprimantes couleur et des photocopieurs a fait en sorte que la contrefaçon n'est plus la chasse gardée des spécialistes de la lithographie équipés de presses offset coûteuses. Un nombre accru d'amateurs peuvent maintenant produire des quantités importantes de faux billets. La prolifération des graveurs de disques compacts facilite grandement la reproduction illicite des logiciels, de la musique et d'autres formes de divertissement numérique. Comme les pirates ou les virus peuvent s'attaquer aux réseaux internes des entreprises, ils peuvent maintenant faire subir à celles-ci des pertes d'une envergure impensable avant l'avènement de l'Internet.

Le caractère de plus en plus organisé du crime est aussi susceptible d'intensifier l'incidence de la criminalité sur la société. L'organisation de crimes traditionnellement non organisés comme la fraude ou le vol de voitures signifie que les délinquants peuvent accroître le nombre de leurs victimes ainsi que l'importance des pertes qu'elles subissent. Le passage de migrants clandestins a considérablement changé ces dernières années et est désormais le fait de groupes de passeurs de migrants bien organisés. Cette situation signifiera qu'un plus grand nombre de personnes entreront illégalement dans les pays occidentaux, ce qui aura une incidence négative tant sur ces sociétés que sur les migrants eux-mêmes, lesquels sont contraints à l'esclavage ou à la prostitution pour payer leur transport.

Les crimes économiques et financiers peuvent atteindre une ampleur inégalée jusqu'ici en raison de l'effet combiné de la technologie, de l'intégration des marchés internationaux et du caractère de plus en plus organisé de la criminalité. Il s'ensuit que ces crimes sont susceptibles d'avoir une incidence négative beaucoup plus grande sur les marchés financiers ainsi que sur l'ensemble des économies de certains pays, ce qui à son tour pourrait déstabiliser le commerce mondial et les marchés financiers et miner la confiance des investisseurs.

La puissance croissante des groupes criminels transnationaux risque aussi de compromettre la sécurité nationale de certains pays en développement ou en transition (Service canadien de renseignements criminels, 1998; United States Department of State, 2000; MI5, <http://www.mi5.gov.uk/>).



6.0 DISCUSSION ET ANALYSE

6.1 Résumé et analyse : conception des méthodes

La présente partie résume les méthodes de recherche et d'analyse utilisées pour établir des séries de tendances relatives à la criminalité et pour faire des prévisions sur l'évolution de la criminalité. Cette analyse examine également les forces et les faiblesses des méthodes et des conclusions de recherche ainsi que des prévisions elles-mêmes.

La formulation de prévisions quant à l'évolution de la criminalité est de plus en plus en vogue comme en témoigne le nombre d'études sur le sujet publiées dans les années 90 par comparaison avec les décennies précédentes. Or, malgré le perfectionnement continu des méthodes prévisionnelles, lesquelles sont de plus en plus scientifiques, il demeurera sans doute extrêmement difficile de formuler des prévisions à long terme exactes sur la nature et la portée de la criminalité.

Bien qu'il soit impossible de formuler des prévisions absolument certaines, il est tout de même possible de proposer un éventail de possibilités au moyen de méthodes et d'outils analytiques éprouvés. Les outils auxquels ont recours les spécialistes en prospective expérimentés sont, selon Cole (1995) : une méthodologie éprouvée, une bonne compréhension de l'histoire et de la théorie, une connaissance des données concrètes et la capacité d'étudier la criminalité dans le contexte de tendances sociales, politiques, technologiques et économiques plus vastes. Les sources de données ainsi que les méthodes utilisées pour formuler des prévisions comprennent les statistiques sur les crimes; les sondages auprès de spécialistes, de praticiens et du grand public; l'examen des publications; l'élaboration de scénarios; et l'établissement de modèles statistiques par séries chronologiques qui font des extrapolations à partir des tendances criminelles.

Dans le domaine des prévisions en matière de criminalité, on suit souvent l'adage voulant que le passé soit le garant de l'avenir et on extrapole à partir des tendances historiques et contemporaines. Les modèles mathématiques qui décrivent le comportement des valeurs observées dans le passé peuvent être utilisés pour prévoir les tendances futures relatives à la criminalité en projetant dans l'avenir une analyse chronologique des tendances relatives à la criminalité. De façon générale, la source des prévisions quantitatives chronologiques sont les forces policières et les statistiques sur les crimes rapportés par les victimes. La *modélisation* consiste à décrire la séquence causale des variables et à prévoir leurs interactions. Tout modèle de prévision cherche à établir une relation entre certaines variables indépendantes (variables explicatives) et une variable dépendante (p. ex., le critère sur lequel portent les prévisions).

Il est universellement reconnu qu'il ne suffit pas pour prédire l'avenir de simplement faire des extrapolations à partir des tendances passées. Pour que les prévisions sur la criminalité soient les plus exactes possibles, les modèles chronologiques doivent prendre en compte les facteurs sociaux, économiques, politiques et technologiques qui influent sur la criminalité. Pour qu'ils puissent aboutir à des prévisions exactes, ces modèles doivent cerner et prédire la portée et la nature de plusieurs facteurs qui influenceront sur la criminalité et la victimisation

dans l'avenir. En effet, bon nombre des modèles chronologiques mentionnés dans cette étude se fondent sur l'établissement d'une corrélation entre les tendances relatives à la criminalité et les principales variables prévisionnelles, et en particulier les variables que constituent la vigueur de l'économie et la démographie, notamment la taille du groupe d'âge où la tendance à la criminalité est la plus élevée.

La principale force des modèles quantitatifs en ce qui touche les prévisions qualitatives est que la description des taux de criminalité futurs est beaucoup plus précise bien qu'elle ne soit pas nécessairement plus exacte. En extrapolant à partir des tendances relatives à la criminalité et en adaptant celles-ci en fonction des variables pertinentes, il est possible de formuler des prévisions ayant une validité empirique beaucoup plus poussée qu'en utilisant les seules méthodes qualitatives.

La plus importante faiblesse des aspects prévisionnels de ces modèles est le fait qu'il est difficile de cerner, d'anticiper et de prendre en compte l'incidence des variables devant influencer sur l'évolution de la criminalité. Les modèles quantitatifs mentionnés dans cette recherche ne prenaient pas en compte, et ne pouvaient sans doute pas prendre en compte, le vaste éventail de variables susceptibles d'influer sur la criminalité : la plupart du temps, les modèles chronologiques servant à formuler des prévisions relativement aux taux de criminalité futurs ne prenaient en compte qu'une ou deux variables clés (facteurs démographiques et facteurs macro-économiques). Bien que l'incidence de ces variables sur le taux de criminalité soit largement démontrée, la principale raison pour laquelle elles sont prises en compte dans les prévisions sur la criminalité est que leur incidence peut aussi être évaluée quantitativement et donc servir à faire des extrapolations. Ces modèles mathématiques ne font cependant aucune place aux variables importantes plus difficiles à quantifier au moyen de séries chronologiques historiques comme la technologie, les changements dans les modes de vie, les initiatives du système de justice pénale et les efforts déployés par le public pour accroître la sécurité des personnes et pour prévenir la criminalité.

Enfin, les modèles quantitatifs ne peuvent pas anticiper les événements futurs imprévisibles comme les progrès technologiques inattendus, les vicissitudes économiques, les tendances sociales et les progrès enregistrés dans la technologie de répression de la criminalité et de la sécurité personnelle. Le problème inhérent qui se pose lorsqu'il s'agit d'établir un lien entre la criminalité et les facteurs déterminants est qu'il faut aussi nécessairement tenter de prédire, avec tous les risques que cela comporte, comment leur évolution influera sur la criminalité. Malgré ces difficultés, les extrapolations à partir des tendances passées présentent toujours de l'intérêt parce qu'elles permettent de décrire certaines des pressions sous-jacentes qui s'exercent sur la criminalité et parce qu'elles peuvent, si on les interprète soigneusement, servir de fondement à la formulation de prévisions (Dhiri et coll., 1999). De façon idéale, les prévisions à partir de séries chronologiques devraient proposer une gamme de prévisions en fonction de divers modèles optionnels portant sur l'évolution des variables exogènes et de l'incidence de chacune sur la criminalité.

Les prévisions sur lesquelles portent cette recherche vont d'une diminution de la criminalité à une augmentation de celle-ci. Elles se fondent généralement sur des hypothèses divergentes et reflètent les marges d'erreur inhérentes à l'utilisation de modèles mathématiques. Ainsi, le



modèle mathématique de Dhiri et coll. (1999) aboutit à des prévisions sur la criminalité qui diffèrent sensiblement les unes des autres. Ainsi, ce modèle permet aux chercheurs de prédire que le nombre de cambriolages et de vols enregistré en 1999 et 2000 diminuera dans une proportion de 40 p. 100 par rapport à 1997. Par ailleurs, ils prédisent aussi que le nombre des cambriolages pourrait être inférieur à ce qu'il était en 1997. Abrahamse (1996) offre des prévisions sur les taux d'arrestation pour homicides en Californie jusqu'en 2021 en fonction d'hypothèses pessimistes, neutres et optimistes. L'hypothèse pessimiste suppose que d'ici 2021, les taux d'arrestation pour homicide doubleront presque par rapport aux taux de 1994; l'hypothèse neutre, que ces taux seront de 28 p. 100 plus élevés en 2021 qu'en 1994; et l'hypothèse optimiste, qu'ils seront, en 2021, environ 14 p. 100 inférieurs à ce qu'ils étaient en 1994.

L'analyse des tendances relatives à la criminalité ainsi que la modélisation statistique sont susceptibles de constituer un moyen d'estimer les taux de criminalité futurs. Il est cependant nécessaire d'établir de façon rationnelle les nouvelles cibles de l'activité criminelle qui reflètent l'évolution dans les mœurs sociales et l'innovation technologique. Ce sont les méthodes qualitatives qui conviennent le mieux pour ce genre de prévisions. La principale faiblesse des modèles qualitatifs est qu'ils se limitent souvent à des généralités; toute tentative en vue de prédire les taux de criminalité réels repose sur le flair professionnel des spécialistes.

Voici certaines des méthodes qualitatives utilisées pour formuler des prévisions sur la criminalité :

Analyse de l'environnement – Dans le domaine des prévisions, l'analyse de l'environnement constitue un effort systématique en vue de prévoir le cours des événements (les tendances ou les faits) qui pourraient plausiblement survenir au cours de l'horizon prévisionnel visé et qui pourraient modifier sensiblement un environnement donné. Ces événements pourraient survenir dans plusieurs domaines comme les conditions économiques, la démographie, les politiques gouvernementales et les ressources consacrées à la répression de la criminalité, la conjoncture internationale, les attitudes sociales et les progrès technologiques. En gros, l'analyse de l'environnement vise à établir les événements futurs qui pourraient survenir et l'incidence qu'ils sont susceptibles d'avoir sur le phénomène à l'étude. Les spécialistes de la prospective s'intéressent tout particulièrement aux événements – que la probabilité qu'ils surviennent soit faible ou élevée – susceptibles d'avoir la plus grande incidence sur la question à l'étude. L'analyse de l'environnement fait le plus souvent appel à deux méthodes : l'examen et la synthèse des publications dans les disciplines liées à la question à l'étude et la consultation des spécialistes au moyen de techniques comme les groupes Delphi (Cole, 1995, p. 7).

Groupe nominal et technique Delphi – La consultation de spécialistes dans le but de solliciter leur avis sur le cours futur des événements est une composante de l'analyse de l'environnement; elle est aussi utilisée pour obtenir des prévisions directes sur l'avenir. On peut recourir à diverses techniques dont les questionnaires, les conférences téléphoniques ainsi que les discussions en groupe pour solliciter l'avis des spécialistes et pour favoriser la discussion et la recherche d'un consensus. Le processus Delphi est fréquemment utilisé à

cette fin. La technique Delphi – qui tire son nom de l’oracle de la Grèce antique – est une technique qui suppose que des spécialistes se réunissent pour étudier et débattre l’incidence possible d’une série d’événements futurs. Le programme Foresight (2000b) s’est largement appuyé sur les réponses fournies à un questionnaire Delphi conçu pour recueillir de l’information sur les liens entre l’évolution de la technologie et l’évolution de la criminalité. On a demandé à 80 spécialistes provenant de plusieurs disciplines pertinentes, y compris la répression de la criminalité, les assurances, le règlement de sinistres, l’enseignement universitaire, les sciences et l’industrie informatique de remplir deux questionnaires visant à établir leur avis quant à la possibilité que les innovations futures stimulent l’activité criminelle. À titre d’exemple, voici l’une des questions qui a été posée aux spécialistes : « Quelle est la probabilité que certaines entreprises volent leurs clients en leur vendant des biens par l’entremise d’Internet? - Aucune, peu probable, probable, très probable, certitude ». Des entrevues ont aussi été menées auprès de spécialistes choisis pour obtenir plus d’information à ce sujet grâce à la technique Delphi.

Élaboration de scénarios – L’élaboration de scénarios cherche à décrire comment les conditions courantes sont susceptibles d’évoluer dans l’avenir. Il s’agit d’un mécanisme par lequel il est possible d’étudier l’incidence sur la question à l’étude d’événements futurs cernés par l’analyse de l’environnement. De nombreux résultats peuvent ainsi être obtenus et une bonne application de cette technique vise à faire ressortir la gamme de conditions susceptibles de se produire compte tenu des forces et des événements jugés possibles. Les scénarios ne constituent pas des prévisions en eux-mêmes; ils décrivent les événements et les tendances susceptibles de se produire. Différents scénarios peuvent être élaborés pour illustrer les conséquences de diverses hypothèses au sujet des tendances et des événements futurs, le moment où ils sont susceptibles de se produire ainsi que leurs conséquences. Les prévisions sur la criminalité, par exemple, peuvent reposer sur l’élaboration de plusieurs scénarios formulant diverses hypothèses au sujet notamment du taux des naissances, de la population, des conditions économiques et de l’innovation technologique. Chaque scénario s’appuie sur les mêmes variables, mais le résultat obtenu différera selon les liens dynamiques entre celles-ci. On peut aussi obtenir différents ensembles de scénarios en changeant une ou plusieurs hypothèses clés. Ainsi, un premier scénario peut prévoir une croissance économique faible, un deuxième, une croissance modérée et un troisième, une croissance élevée (Cole, 1995, p. 7-11). Chaque scénario peut donner lieu à des prévisions différentes relatives aux taux de criminalité futurs.

En résumé, on peut recourir à plusieurs méthodes quantitatives et qualitatives pour formuler des prévisions sur la criminalité. L’une des grandes faiblesses des méthodes utilisées dans les études examinées dans ce rapport est le fait qu’elles reposent sur un type ou l’autre de méthodes. La plupart, sinon toutes les études prises en compte se fondent sur des modèles quantitatifs ou des modèles qualitatifs, mais pas sur les deux. Il s’agit d’une faiblesse importante parce que comme nous le faisons valoir ci-dessus, ces deux types de méthodes sont complémentaires. Si une analyse quantitative est utile pour faire des extrapolations sur les tendances criminelles, les méthodes qualitatives comme l’analyse de l’environnement ou l’élaboration de scénarios permettent de cerner les variables qui influenceront sur les taux de criminalité. Ce genre d’analyse établit les fluctuations possibles de ces variables, lesquelles peuvent ensuite servir à élaborer toute une gamme de modèles quantitatifs.



6.2 Exactitudes des prévisions passées sur la criminalité

Toute prévision, quel que soit le sujet sur laquelle elle porte, est évidemment susceptible d'être erronée. C'est également le cas en ce qui touche les prévisions sur la criminalité, et l'examen des prévisions passées sur les taux de criminalité anticipés révèle d'ailleurs que ces prévisions n'ont pas toujours été justes.

Le modèle chronologique de Field (1978) fait état d'une réduction générale dans la tendance à la hausse des taux de criminalité durant les années 80 et une augmentation de celle-ci au cours des années 90. Fox a aussi prédit que le taux de crimes avec violence diminuerait dans les années 80 avant d'augmenter de nouveau dans les années 90. Fox a prédit avec justesse la stabilisation du taux de criminalité dans les années 80, mais s'est trompé quant à son augmentation dans les années 90.

Les modèles chronologiques conçus par Field (1990; 1998) qui établissent une corrélation entre la croissance macro-économique et les dépenses à la consommation et la croissance dans les crimes contre les biens au Royaume-Uni, prévoient une augmentation des taux de criminalité de 1999 à 2003. Or, cette augmentation ne se reflète pas dans le nombre de crimes signalés par la police ou les victimes en 1999 et en 2000; au contraire, les chiffres indiqueraient que la criminalité a continué à diminuer au Royaume-Uni pendant ces années où l'économie a pris de l'ampleur.

Les divergences profondes entre les prévisions, malgré qu'elles reposent sur les mêmes données et modèles analytiques, traduisent aussi la difficulté que pose la formulation de prévisions justes sur la criminalité. Ainsi, bien que Dhiri et coll. (1999) et Deadman (2000) se soient servis des mêmes données et modèles statistiques, les premiers ont prédit une augmentation du taux de la criminalité au Royaume-Uni et le second a prévu une diminution de ce taux. Cette divergence ne découle pas du fait que les données utilisées n'étaient pas les mêmes, mais du recours à des techniques analytiques différentes.

6.3 Analyse comparative internationale

Dans le cadre d'une analyse comparative internationale pour laquelle le pays de référence serait le Canada, la faiblesse la plus importante dans le domaine des prévisions sur la criminalité est le peu de recherches mené sur le sujet au pays.

Comme on pouvait s'y attendre, c'est aux États-Unis et en Grande-Bretagne et, dans une moindre mesure, en Australie que les chercheurs se sont surtout intéressés jusqu'ici aux prévisions sur la criminalité. Ces dernières années, le gouvernement britannique a été le plus actif dans ce domaine en finançant directement au moins trois études menées par le Home Office qui se fondaient sur des modèles économétriques (Field, 1990; Field, 1998; Dhiri et coll., 1999). En outre, le gouvernement britannique a créé, au sein du Department of Trade and Industry, la Foresight Directorate dont le rôle est d'anticiper les tendances futures, y compris les tendances relatives à la criminalité et à la prévention de la criminalité. Les initiatives menées par ces deux services sont complémentaires, du moins du point de vue méthodologique, étant donné qu'elles se fondent sur des méthodes quantitatives et

qualitatives respectivement. À ces initiatives gouvernementales s'ajoutent des initiatives privées – en particulier celles de la British Insurers Association –, lesquelles visent aussi à formuler des prévisions sur la criminalité. Il n'est donc pas surprenant que parmi les pays étudiés dans ce rapport, ce soit la Grande-Bretagne qui possède les plus vastes connaissances sur l'évolution de la criminalité. L'accent mis par le Home Office sur le perfectionnement continu des modèles chronologiques utilisés pour établir des liens entre les tendances relatives à la criminalité et les fluctuations des variables déterminantes est particulièrement prometteur. Ces modèles sont dignes d'intérêt par ce qu'ils cernent les facteurs influant sur la criminalité, utilisent des techniques de modélisation rigoureuses et permettent d'élaborer une gamme de prévisions en matière de criminalité en fonction des fluctuations des variables déterminantes. Le programme Foresight est aussi impressionnant parce qu'il tente de façon ambitieuse d'anticiper l'avenir, fait appel à la participation d'un grand nombre de spécialistes ainsi qu'à celle du public et, en ce qui touche la criminalité en particulier, vise à étudier simultanément l'évolution de la criminalité ainsi que de sa répression.

Par opposition, nous n'avons pas trouvé, dans le cadre de nos recherches, d'études canadiennes menées au cours de la dernière décennie sur le sujet des prévisions sur l'évolution de la criminalité au cours du 21^e siècle. En fait, nous n'avons pu trouver que très peu d'études portant sur le sujet menées au cours des trois dernières décennies. La situation est en partie attribuable au fait que les criminologues sont beaucoup moins nombreux au Canada qu'en Grande-Bretagne ou qu'aux États-Unis, de même qu'au fait que le gouvernement ne commande ou ne finance que très peu de recherches de ce genre. Le gouvernement australien ainsi que le Australian Institute of Criminology, en particulier, ont pour leur part financé des recherches portant sur l'évolution de la criminalité en Australie.

Bien qu'elles dépassent largement la portée de cette étude, la plupart des tentatives en vue de formuler des prévisions relatives à la criminalité au Canada s'inscrivaient dans des études en vue d'établir l'évolution des services policiers (Leighton et Normandeau, 1990; Rossmo et Saville, 1991; Bayley, 1991; GRC, 1998; Groupe de prospective policière³) ainsi que la taille des populations de détenus dans les installations correctionnelles fédérales (Service correctionnel du Canada, 1982). Bien qu'il aille de soi que les prévisions sur l'évolution des services policiers et des populations carcérales se fondent sur l'évolution des taux de criminalité, aucun des organismes susmentionnés ne semble prendre en compte ces facteurs.

6.4 Reproduction au Canada des recherches menées à l'étranger

Cette section s'interroge sur la possibilité que les recherches et les modèles analytiques étrangers dont traite cette étude soit reproduits au Canada. Nous nous demandons en particulier s'il existe à cette fin suffisamment de données au pays puisque c'est le facteur déterminant à cet égard (ce qui ne revient pas à faire fi d'autres facteurs importants comme le financement de la recherche et l'existence des compétences voulues).

Les données nécessaires pour l'établissement de modèles quantitatifs sur l'évolution de la criminalité se divisent en deux catégories : les statistiques de base sur les crimes et les

³ <http://www.policefutures.org/>



données statistiques sur les variables explicatives, en particulier sur la production économique, les dépenses à la consommation et les caractéristiques démographiques de la population canadienne (une attention particulière étant accordée à la taille de certains groupes d'âge).

Une connaissance superficielle des sources de données canadiennes indique que rien ne s'oppose vraiment à ce que les structures et les modèles conçus ailleurs soient reproduits ici. Nous disposons au Canada de données quantitatives de base sur la plupart des crimes contre les biens et des crimes avec violence. Statistique Canada, en particulier, possède les connaissances, les ressources, les méthodes ainsi que plus de 40 ans d'expérience en ce qui touche la collecte de données quantitatives sur les incidents de nature criminelle à l'échelle nationale, ce qui comprend les statistiques nationales et historiques sur les crimes déclarés par la police ainsi que les résultats des sondages nationaux menés auprès des victimes de crime. En s'appuyant sur des méthodes uniformes de collecte des données sur le crime qui sont utilisées depuis plus de 40 ans, Statistique Canada procède aussi à des analyses historiques en série chronologique dont les résultats sont publiés chaque année. Grâce à l'adoption du DUC2, système de rapport sur les incidents de nature criminelle, des statistiques sur les crimes déclarés par la police beaucoup plus complètes sont maintenant établies⁴. Comme la plupart des autres pays, le Canada manque cependant de données quantitatives nationales sur les autres incidents de nature criminelle importants (criminalité organisée) comme la fraude, le blanchiment d'argent et le trafic de drogues.

Statistique Canada recueille aussi des données sur les « principaux facteurs liés à l'environnement » qui influent sur la criminalité et qui peuvent être utilisés pour établir des liens avec les données reliées au crime afin de procéder à des analyses chronologiques, formuler des prévisions et effectuer des évaluations d'impact. Parmi les statistiques pertinentes, mentionnons le taux de chômage parmi les jeunes hommes (Enquête sur la population active); le produit national brut (Comptes publics); le nombre de particuliers, de familles et d'enfants dont le revenu est inférieur aux seuils de faible revenu (Recensement, Enquête sur les finances des consommateurs); et les groupes d'âge dans la population (Recensement).

Bien que Statistique Canada recueille et analyse des données quantitatives dans le cadre d'analyses historiques chronologiques et malgré le fait que cet organisme rassemble aussi des données sur les facteurs environnementaux pertinents, cette étude n'a pas permis de constater que Statistique Canada ou aucun autre organisme ou chercheur ait mis à profit ces données pour tenter de faire des prévisions sur l'évolution de la criminalité. Abstraction faite des difficultés inhérentes à ce genre de prévisions, ce vide doit être considéré comme une grave faiblesse de la recherche appliquée portant sur la criminalité ainsi que de l'analyse de cette recherche au Canada. Les chercheurs du domaine de la justice pénale et des milieux universitaires n'ont pas vraiment concerté leurs efforts pour anticiper l'évolution de la criminalité, sans parler de l'élaboration de politiques ou de programmes en vue d'atténuer l'incidence de la criminalité dans l'avenir. Ce manque de clairvoyance continuera de

⁴ Dans les systèmes de rapport sur les incidents de nature criminelle, les organismes d'application de la loi consignent des détails concernant les crimes qui leur sont déclarés. Il peut notamment s'agir du lieu où s'est produit l'incident de nature criminelle ou des renseignements de base sur le(s) délinquant(s), la(les) victime(s) ou le(s) bien(s).

compromettre la capacité du système de justice pénale et de la société dans son ensemble de contrer les crimes, lesquels seront de plus en plus complexes et axés sur la technologie et de plus en plus le fait d'organisations criminelles organisées.



RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA RECHERCHE FUTURE

7.1 Aperçu

Compte tenu des observations que nous avons déjà faites, voici les recommandations que nous formulons au sujet des recherches et des prévisions futures sur la criminalité au Canada :

1. Réserver des fonds à un programme de recherche intégré visant à établir l'évolution de la criminalité, prévoir l'évolution de la criminalité ainsi que les taux de criminalité futurs et évaluer l'incidence (en termes de coûts) du crime tant dans le présent que dans l'avenir.
2. Le gouvernement fédéral devrait constituer un groupe de travail multisectoriel dont le rôle serait de coordonner et/ou d'entreprendre ces recherches. Le groupe aurait pour mandat a) de promouvoir, de mener et/ou de coordonner la recherche systématique visant à anticiper la nature et la portée de la criminalité ainsi que son incidence sur la société canadienne au cours des 20 à 30 prochaines années; et b) de formuler des recommandations relativement aux politiques et aux programmes devant être mis en œuvre pour atténuer l'incidence de l'évolution de la criminalité sur la société canadienne. Ce groupe devrait aussi être chargé de promouvoir la mise en œuvre de programmes de recherche continus visant l'analyse de l'environnement dans le but de cerner les tendances et les menaces futures en matière de criminalité et d'y faire face.
3. Ce groupe de travail devrait être multisectoriel et compter notamment des représentants du gouvernement, des milieux universitaires et d'organisations privées. La direction de ce comité devrait être confiée aux organismes de justice pénale (p. ex., Justice Canada, le ministère du Solliciteur général du Canada et la GRC) ainsi qu'à Statistique Canada. Les représentants de Statistique Canada devraient provenir du CCSJ ainsi que d'autres disciplines pertinentes (p. ex., l'économie, la démographie). Les milieux universitaires et le milieu des experts-conseils, pour leur part, devraient être représentés par des spécialistes de diverses disciplines, et notamment par des criminologues (spécialisés dans divers domaines comme les jeunes délinquants, les crimes avec violence, les crimes contre les biens, les crimes économiques, le crime organisé, etc.), des économistes et des économétriciens. Les participants du secteur privé devraient comprendre des représentants de l'industrie informatique, de l'industrie des télécommunications et de l'industrie de l'Internet en particulier (p. ex., Association canadienne des fournisseurs Internet), des assurances, de la sécurité privée et de la juricomptabilité.
4. Le gouvernement fédéral, en collaboration avec ce groupe de travail ou par son intermédiaire, devrait mettre sur pied des mécanismes permettant d'évaluer continuellement l'incidence plus large de la nouvelle technologie sur la criminalité et le système de justice pénale. Ces mécanismes pourraient comprendre un programme visant à décourager le crime à toutes les étapes de la vie utile d'un produit. Il pourrait aussi s'agir de collaborer avec les fabricants, les détaillants et les clients à créer des produits ne posant pas de risques de sécurité. Ces recherches pourraient mener à l'adoption de mesures concrètes afin de réduire

la possibilité que la nouvelle technologie soit utilisée à des fins criminelles. Il conviendrait aussi de promouvoir ces initiatives à l'échelle internationale compte tenu du fait qu'une bonne partie de la nouvelle technologie utilisée au Canada provient de l'étranger.

5. Il convient d'assurer le financement des recherches de nature scientifique et technologique visant à réduire la criminalité, en particulier la criminalité dans le domaine des télécommunications.

6. Ces initiatives doivent s'intégrer à des efforts accrus en vue de faire en sorte que la réduction de la criminalité soit au cœur du processus décisionnel des organismes publics et privés.

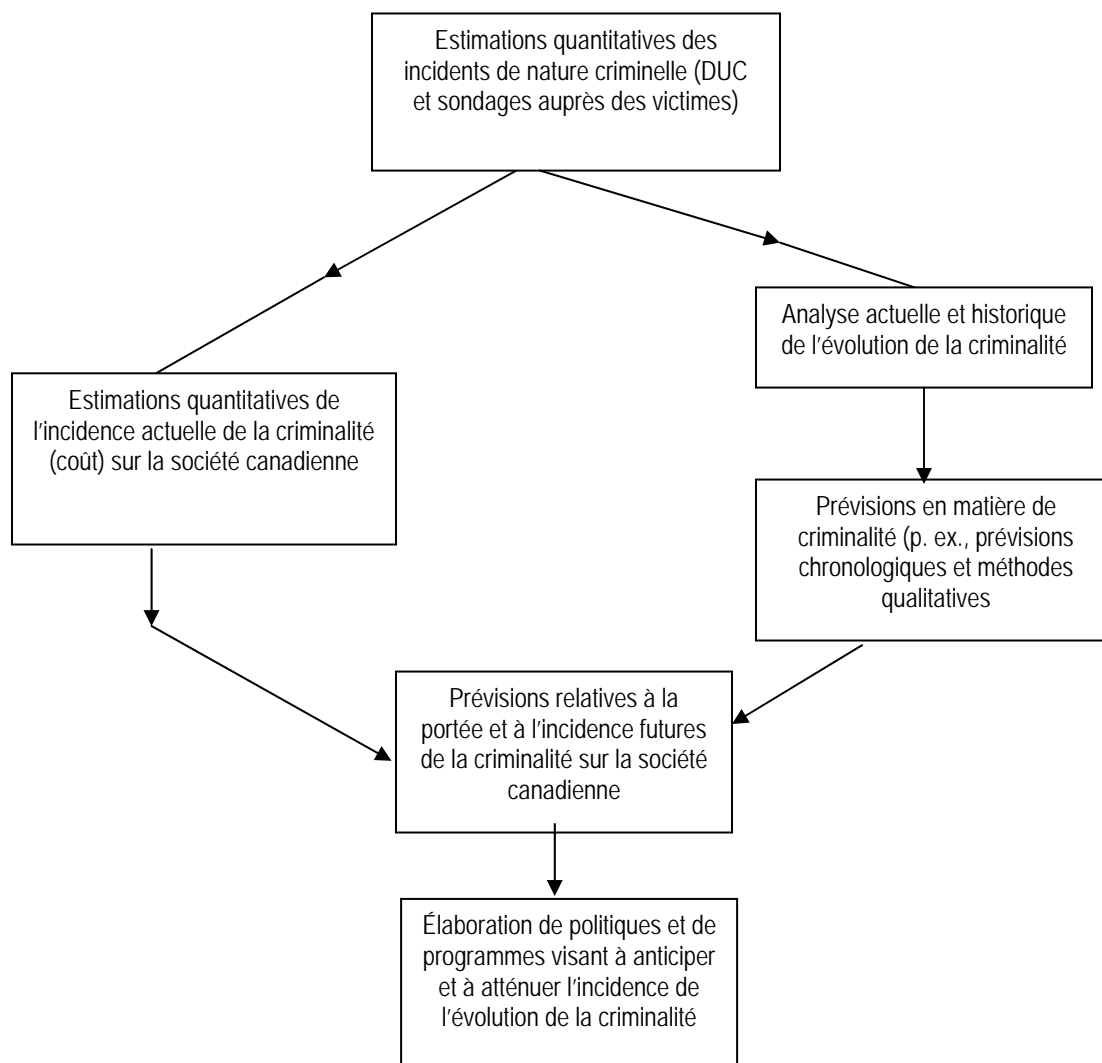
7.2 Développement d'un cadre de recherche conceptuel

L'une des leçons qui se dégagent de cette recherche est la nécessité de déployer davantage d'efforts en vue d'anticiper les cycles futurs de la criminalité et d'y réagir. Il faudra pour ce faire élaborer et mettre en œuvre des méthodes de recherche plus rigoureuses et intégrées qui permettent de prévoir de manière plus précise la portée et surtout la nature des cycles futurs de la criminalité. Il convient de concilier l'analyse des tendances relatives à la criminalité et l'élaboration de modèles statistiques à des recherches qualitatives qui visent à établir les nouvelles cibles de l'activité criminelle ainsi que la façon dont la criminalité évoluera et influera sur la société.

S'il sera toujours permis de s'interroger sur l'exactitude des prévisions sur la criminalité, les recherches dans ce domaine peuvent jouer un rôle utile dans l'élaboration de politiques et de programmes dans le domaine de la justice pénale. Il convient de prévoir les tendances en matière de criminalité ainsi que leur incidence sur la société canadienne afin de connaître celles qui sont susceptibles d'avoir les conséquences négatives les plus grandes et d'élaborer des politiques et des programmes adéquats. Bref, ce programme de recherche intégré vise à prédire les diverses formes que peuvent prendre les tendances relatives à la criminalité ainsi que les facteurs qui influent sur la criminalité pour y faire face dans le présent et ainsi en atténuer l'incidence dans l'avenir.

On trouvera ci-dessous un graphique illustrant le cadre conceptuel d'un programme de recherche intégré, complet et systématique qui permettrait d'élaborer des politiques et des programmes axés sur l'avenir visant à atténuer la portée et l'incidence futures de la criminalité.

Figure 1. Cadre conceptuel pour un programme de recherche intégré en vue de l'élaboration de politiques visant à atténuer l'incidence future de la criminalité.



8.0 BIBLIOGRAPHIE

- Abbate, G. (19 octobre 1999). « Five arrested in credit-card scam that police say ‘touches every citizen’ », *Globe and Mail*.
- Abrahamse, A.F. (1996). « Coming wave of violence in California », dans P.K. Lattimore et C.A. Nahabedian (dir.), *Nature of homicide: Trends and changes - Proceedings of the 1996 meeting of the homicide research working group*, Santa Monica, CA, Washington, National Institute of Justice, p. 40-51.
- Albanese, J.S. (1989). *Organized crime in America*, Cincinnati, OH, Anderson.
- Association of British Insurers (2000). *Future crime trends in the United Kingdom*, Londres, Association of British Insurers.
http://projects.bre.co.uk/frsdiv/crimetrends/Crime_Trends_Report.pdf
- Bayley, D.H. (1991). *Gérer l’avenir : perspectives d’avenir pour les services de police canadiens*, Ottawa (Ontario), Solliciteur général Canada.
- Bennett, G. (1987). *Crimewarps: The future of crime in America*, New York, Anchor Press.
- Blumstein, A. et R. Rosenfeld. (1988). « Explaining trends in U.S. homicide rates », *Journal of Criminal Law and Criminology*, n° 88, p. 1175–1216.
- Bratton, W.J. et P. Knobler (1998). *Turnaround: How America’s top cop reversed the crime Epidemic*, New York, Random House.
- Britt, Chester L. (1995). « The nature of common crime in the year 2010 », dans J. Klofas et S. Stojkovic (dir.), *Crime and justice in the year 2010*, Belmont, CA, Wadsworth Publishing Co., p. 86-101.
- Butler, O. (1993). *Parable of the sower*, New York, Time Warner.
- Cole, G. (1995). « Criminal justice in the 21st century », dans J. Klofas et S. Stojkovic (dir.), *Crime and justice in the year 2010*, Belmont, CA, Wadsworth Publishing Co., p. 4-17.
- Daniels, R. (1995). *Progress through partnerships: 6 - Communications*, Londres, Angleterre, Foresight, Information, Communications and Media.
- Deadman, D. (2000). *Forecasting residential burglary*, document inédit.
- Dhiri, S., S. Brand, R. Harries et R. Price (1999). *Modelling and predicting property crime trends in England and Wales*, Research Study 198, Londres, Home Office, Research Development and Statistics Directorate. <http://www.homeoffice.gov.uk/rds/pdfs/hors198.pdf>
- Donohue, J.J. (1998). « Understanding the time path of crime », *Journal of Criminal Law and Criminology*, n° 88, p. 1423–1451.
- Fagan, J., F.E. Zimring et J. Kim (1998). « Declining homicide in New York City: A tale of two Trends », *Journal of Criminal Law and Criminology*, n° 88, p. 1277–1323.



- Fernandez, A., B. McBride et A.J. Lizotte (1997). « Future trends of weapons on campus », *Campus Law Enforcement Journal*, vol. 27, n° 5, p. 31-32 et p. 40.
- Field, S. (1990). *Trends in crime and their interpretation: A study of recorded crime in post-war England and Wales*, (Home Office Research Study No. 119), Londres, Angleterre, Home Office.
- Field, S. (1998). *Trends in crime revisited*, Home Office Research Study 195, Londres, Angleterre, Home Office. <http://www.homeoffice.gov.uk/rds/pdfs/hors195.pdf>
- Foresight Directorate, Crime Prevention Panel (2000a). *Just around the corner*, Londres, Angleterre, Department of Trade and Technology.
- Foresight Directorate, Crime Prevention Panel (2000b). *Turning the corner*, Londres, Angleterre, Department of Trade and Technology.
- Fox, J.A. (1978). *Forecasting crime data*, Lexington, MA, Lexington Books.
- Freed, D.A. (31 mai 1999). « Warning sounded on credit card fraud: Losses climbed ‘dramatically’ to \$147 million last year, report says; Credit card fraud climbs », *The Toronto Star*.
- Hann, R.C. (1973). *The costs of crime: A modest survey and some immodest proposals*, rapport présenté au National Institute of Law Enforcement and Criminal Justice, Washington, D.C.
- Janhevich, D.E. (1998). « L'évolution de la nature des fraudes au Canada », *Juristat*, vol. 18, n° 4.
- Johnstone, P. et J. Haines (1999). « Future trends in financial crime », *Journal of Financial Crime*, vol. 6, n° 3, p. 269-275.
- Kates, D. et G. Kleck (1997). *The great American gun debate*, San Francisco, CA, Pacific Research Institute for Public Policy.
- Klaus, P. (1994). *Costs of crime to victims*, Washington, D.C., U.S. Department of Justice, Bureau of Justice Statistics.
- Klofas, J. et S. Stojkovic. (dir.). (1995). *Crime and justice in the year 2010*, Belmont, CA, Wadsworth Publishing Co.
- Kong, R. (1998). « Statistiques de la criminalité au Canada 1997 », *Juristat*, vol. 18, n° 11, p. 1-21.
- Kyl, J.O. (20 mai 1998). *Section 512, Identity Theft*, discours inaugural prononcé devant le Senate Judiciary Subcommittee on Terrorism and Technology, consulté à l'adresse <http://www.senate.gov/~kyl/sidftf.htm>.
- LaFree, G. (1998). « Social institutions and the crime “bust” of the 1990s », *Journal of Criminal Law and Criminology*, n° 88, p. 1325–1368.
- LaFree, G., R.J. Bursik Sr., J. Short et R.B. Taylor (2000). « The nature of crime: continuity and Change », *Criminal Justice*, vol. 2000, n° 1, p. 261-308.

- Leblanc, D. (6 mai 1999). « Credit-card forgers sharpen their skills. Canada catching up to Asia, RCMP Say » [version électronique], *Globe and Mail*.
- Lee, G.W. (1983). *Are crime rates increasing? A study of the impact of demographic shifts on crime rates in Canada*, Edmonton (Alberta), Centre for Criminological Research.
- Leighton, B. et A. Normandeau (1990). *Une vision de l'avenir de la police au Canada : police – défi 2000 : document de réflexion*, Ottawa (Ontario), Solliciteur général Canada.
- Loftin, C., M. Heumann et D. McDowall (1983). « Mandatory sentencing and firearms violence: Evaluating an alternative to gun control », *Law & Society Review*, n° 17, p. 288–317.
- Lupsha, P. (1997). « Transnational organized crime versus the nation state », *Transnational Organized Crime*, vol. 2, n° 1.
- Moore Jr., R.H. (1994). « Wiseguys: Smarter criminals and smarter crime in the 21st century », *Futurist*, vol. 28, n° 5, p. 33-37.
- Polsby, D.D. et D.B. Kates (1998). « Causes and correlates of lethal violence in America », *University of Colorado Law Review*, n° 69, p. 969-987.
- Pyle, D.J. et D.F. Deadman (1994). « Crime and the business cycle in post-war Britain », *British Journal of Criminology*, vol. 34, n° 3, p. 339-357.
- Reno, J. (1998). « Justice and public safety in the twenty-first century », *McGeorge Law Review*, vol. 30, n° 1, p. 5-8.
- Rossmo, K. et Saville, G.J. (1991). « Policing challenge 2000: Riding the winds of change », *Canadian Journal of Criminology = Revue canadienne de criminologie*, n° 33, p. 543-549.
- Schneider, S. (2000). « Transnational organized crime and the business community », *Canadian International Lawyer = Revue canadienne de droit international*, vol. 4, n° 2, p. 95-99.
- Schneider, S. et W. Cotter (mars 2000). *An analysis of check and document fraud in North America*, communication présentée à la conférence « Document counterfeiting protection », Orlando, FL.
- Service canadien de renseignements criminels (2000). *Rapport annuel sur le crime organisé au Canada*, Ottawa, Service canadien de renseignements criminels. <http://www.cisc.gc.ca>
- Service canadien du renseignement de sécurité (1998). *Activités criminelles transnationales*, Ottawa, Service canadien du renseignement de sécurité, novembre. <http://www.csis-scrs.gc.ca/fra/backgrnd/back10f.html>
- Service correctionnel Canada, Direction de la politique, de la planification et de l'administration (décembre 1982). *Sommaire des prévisions de la population délinquante*, Ottawa, Service correctionnel Canada.
- Smith, R. (septembre 1999). *Identity-related economic crime: Risks and countermeasures*, communication présentée dans le cadre de la conférence Trends and Issues in Crime and Criminal Justice, Australian Institute of Criminology Series, Canberra, Australie.



- Snyder, H.N. et M. Sickmund (1999). *Juvenile offenders and victims: 1999 national report*, Washington, D.C., Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.
- Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique (1990). « L'avenir de la statistique sur la criminalité du programme DUC », *Juristat*, vol. 10, n° 10, juillet.
- Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique (2000). *Statistiques de la criminalité au Canada, 1999*, Ottawa (Ontario), ministère de l'Industrie.
- Steffensmeier, D. et M.D. Harer (1999). « Making sense of recent U.S. crime trends, 1980 to 1996/1998: Age composition effects and other explanations », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 36, n° 3, p. 235-274.
- Stephens, G. (1995). « Crime in cyberspace », *Futurist*, n° 29, p. 24-31.
- Sterling, C. (1994). *Thieves' world: The threat of the new global network of organized crime*, New York, Simon & Shuster.
- Sutton, M. et R. Mann (1998). « Crime and the criminal justice at the turn of the century », *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, n° 408, p. 13-29.
- Vernick, J.S. et S.P. Teret (1993). « Firearms and health: The right to be armed with accurate information about the second amendment », *American Journal of Public Health*, n° 83, p. 1773-1777.
- United States Department of State, The Bureau for International Narcotics and Law Enforcement Affairs (2000). *International narcotics control strategy report, 1999*, Washington, D.C., United States Department of State.
- Walker, J. (n.d.). *Never underestimate the complexity of crime trends interpretation*.
<http://www.ozemail.com.au/~born1820/screwth1.htm>
- Walker, J. (n.d.). *Some conclusions and forecasts about crime in Australia*.
<http://www.ozemail.com.au/~born1820/auscjs.htm>
- Wardlaw, G. (mars 1999). *The future and crime: Challenges for law enforcement*, communication présentée dans le cadre du Third National Outlook Symposium on Crime in Australia, « Mapping the Boundaries of Australia's Criminal Justice System », organisé par le Australian Institute of Criminology, Canberra, Australie.
- Weisheit, Ralph A. et L.E. Wells. (1999). « Future of crime in rural America », *Journal of Crime & Justice*, vol. 22, n° 1, p. 1-26.
- Wintemute, G. (1998). *Predicting criminal behavior among authorized purchasers of handguns*, Washington, D.C., U.S. Department of Justice, National Institute of Justice & U.S. Department of Health and Human Services, Centers for Disease Control and Prevention.
- Youth Policy Institute. (1996). « Unprecedented surge in future youth crime predicted », *Youth Record*, vol. 8, n° 6, p. 1 et p. 12-14.

Zedlewski, E.W. (1985). « When have we punished enough? », *Public Administration Review*, n° 45 (novembre), p. 771-779.

Zimring, F.E. (1998). « The youth violence epidemic: Myth or reality? », *Wake Forest Law Review*, n° 33, p. 727-744.